



Action Mondiale
Contre la Pauvreté

Actes du colloque
du 12 Octobre 2009
à l'Hôtel de Ville de Paris

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement en question face à la crise



Colloque organisé par :



Avec le soutien de

MAIRIE DE PARIS





**Action Mondiale
Contre la Pauvreté**

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement en question face à la crise

**Actes du colloque
du 12 Octobre 2009**
à l'Hôtel de Ville de Paris

SOMMAIRE

OUVERTURE DU COLLOQUE5

- Présentation, *par Nathalie Péré-Marzano*..... 5
- Les villes et le partenariat mondial pour le développement, *par Pierre Schapira* 6

PREMIÈRE TABLE RONDE

2000-2010 : OÙ EN EST-ON DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

DU MILLÉNAIRE, DIX ANS APRÈS? 7

- 1. Travail décent et lutte contre l'extrême pauvreté, *par Thierry Viard*..... 7
- 2. OMD et santé: où en est-on? *par Marie-Alexia Delerue*..... 8
- 3. Le financement du développement dans le partenariat mondial, *par Michel Roy*.....10
- 4. Les politiques publiques de développement au Nord et au Sud, *par André Pouillès-Duplaix*.....11
- 5. Droits de l'Homme et extrême pauvreté, *par Elaine Ryan*.....13

DEUXIÈME TABLE RONDE

QUELS NOUVEAUX ENJEUX PRENDRE EN COMPTE POUR UNE APPROCHE PLUS GLOBALE ET PLUS PERTINENTE DU DÉVELOPPEMENT ? QUELS SONT LES ENJEUX INCONTOURNABLES

POUR ÉRADICUER LA PAUVRETÉ? 15

- 1. Tour de table: les OMD, une aide pour lutter contre la pauvreté?.....15
- 2. Tour de table: la démocratie, un élément fondamental pour lutter contre la pauvreté?.....16
- 3. Travail et lutte contre la pauvreté, *par Agnès Naton*.....17
- 4. Stratégies de lutte contre la pauvreté: où en sont les femmes? *par Fatou Sow*.....18
- 5. Urbanisation, gouvernance locale et OMD, *par Jean-Pierre Elong MBassi*.....20
- 6. Nouvelle approche de la richesse et enjeux politiques du bien-vivre, *par Patrick Viveret*.....22
- 7. Nouvelles approches: le travail décent, *par Agnès Naton*.....23
- 8. Tour de table: le développement suffit-il à lutter contre la pauvreté?.....24

3^E TABLE RONDE

COMMENT CONSTRUIRE DES INDICATEURS PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX ENJEUX IDENTIFIÉS EN IMPLIQUANT

LES POPULATIONS CONCERNÉES? 26

- 1. Enjeux de société sur les indicateurs: l'exemple du Québec, *par Vivian Labrie*.....26
- 2. La mise en place d'indicateurs adaptés aux situations concrètes en Inde,
par Komandur Santana Gopal.....28
- 3. L'adaptation des OMD à la situation brésilienne, *par Maria Mercedes Salgado de Azevedo*.....29
- 4. Une expérience française: « Expérimenter une méthode de connaissance de la pauvreté et de l'exclusion sociale à partir de celles et ceux qui la vivent », *par Louisa Benregreg et Denys Cordonnier*.....31

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

QUELLE PLACE POUVONS-NOUS AUJOURD'HUI DONNER AUX OMD?.....34

- La direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européenne et les OMD, *par Philippe Meunier*.....34

ANNEXES	38
1. Présentation des intervenants.....	39
2. La coalition AMCP France: un réseau multi-acteurs en action contre la pauvreté.....	42
3. Communiqué de la coalition AMCP à l'occasion du séminaire.....	43
4. Les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement.....	44
5. Fiches élaborées par la coalition AMCP en vue du séminaire.....	45
5.1 Eliminer l'extrême pauvreté et accéder à un travail décent.....	45
5.2 La Santé pour le développement: défis et responsabilités.....	48
5.3 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement / Permettre aux pays du Sud de financer leur développement.....	52

OUVERTURE DU COLLOQUE

PRÉSENTATION

par **Nathalie Péré-Marzano** Déléguée générale du CRID

La Coalition française de l'Action mondiale contre la pauvreté (AMCP) fait partie des coalitions nationales qui se sont créées en 2005 à l'occasion de la campagne mondiale lancée à Porto-Alegre. Toutes rassemblent des acteurs de solidarité internationale et de lutte contre l'exclusion – associations, ONG, syndicats et représentants de collectivités territoriales –, dans la perspective de suivre le respect des engagements que les dirigeants avaient pris dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (Déclaration du Millénaire, 2000).

En 2005, la Coalition française avait alerté l'opinion publique et les dirigeants sur les retards que l'on pouvait déjà constater dans la réalisation de ces objectifs. Étaient particulièrement concernées l'Aide publique au développement (APD), qui augmentait trop faiblement, et l'inégalité des rapports de force dans les échanges commerciaux, en défaveur des pays les plus pauvres. La Coalition avait également rappelé la nécessité de lutter contre les paradis fiscaux et judiciaires, de repenser l'architecture financière et politique internationale, de donner aux pays du Sud la place qu'il convient dans les grandes institutions, notamment financières, et l'urgence à créer un Conseil économique et social au cœur du système de gouvernance mondiale.

Depuis 2005, la Coalition française mène chaque année des actions d'information et de sensibilisation à destination du public et des médias, et s'efforce d'engager un dialogue avec les pouvoirs publics et la société civile.

La crise, alimentaire, énergétique, financière et économique survenue en 2008 a incité la Coalition à rappeler aux dirigeants que la lutte contre la pauvreté et les inégalités doit être au cœur de leurs décisions concernant la sortie de cette crise.

Alors que des moyens financiers sans précédent ont été débloqués pour sauver le système bancaire, les dirigeants n'ont pas honoré leurs engagements en matière de lutte contre la faim et la pauvreté. Depuis 1970, seuls 5 pays consacrent 0,7% de leur PIB à

l'APD. Les milliards promis en 2005 à Gleneagles par le G8, puis à Rome, en 2008, lors de la Conférence de la FAO, dans le contexte des émeutes dites de la faim, n'ont pas été versés. Enfin, les sommes attendues de la lutte contre l'évasion fiscale se font attendre.

Pourtant, le rapport d'étape sur la réalisation des OMD publié par l'ONU en 2009 souligne que cette réalisation a pris un retard considérable, aggravé par la crise, à tel point qu'un groupe de travail spécifiquement consacré à la question du retard a été mis sur pied. Son dernier rapport insiste sur l'urgence de mettre en œuvre l'objectif 8 (Partenariat mondial pour le développement).

Ce colloque a pour objectif de mieux comprendre la situation actuelle, 6 ans avant l'échéance de réalisation de ces objectifs, fixée à 2015, et de questionner les enjeux de la lutte contre la pauvreté.

Si les OMD ont permis une avancée significative, en proposant une approche du développement par l'accès à des droits fondamentaux – se nourrir, se loger, se soigner –, il apparaît que ces objectifs ne représentent pas un engagement suffisant. Ils ne parviennent pas à remettre en question un modèle de développement dont les limites sont devenues manifestes, en particulier au niveau environnemental. Leur absence de référence aux notions de droits civils et politiques, et le défaut de concertation préalable avec les sociétés civiles, en particulier les plus exclus, donc les premiers concernés par ces objectifs constituent aujourd'hui deux points d'achoppement. La crise en est bien sûr un autre.

Il s'agira donc aujourd'hui de réfléchir à ces limites, dans le contexte actuel de crise, et de se demander comment être à la hauteur de ces enjeux humains et environnementaux.

Pour les organisations de l'AMCP, ce temps de réflexion commune marque le départ des mobilisations qu'il envisagera en 2010, à deux tiers du parcours de réalisation des OMD, 2010 année européenne de lutte contre la pauvreté.

LES VILLES ET LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT

par **Pierre Schapira** Adjoint au maire de Paris chargé des relations internationales, des affaires européennes et de la francophonie.

Depuis 2001, la Ville de Paris s'est résolument engagée dans la lutte contre la pauvreté et en faveur des OMD, dans un souci permanent d'efficacité pratique.

Par le biais des associations, les villes ont pu se regrouper et se constituer en réseaux, parties prenantes du partenariat mondial pour le développement. Ainsi, deux des plus importantes associations, Cités Unies France et l'Association française des conseils des communes et régions d'Europe (AFCCRE), se sont réunies au sein de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), une association mondiale. À l'instar de ce qu'exprimait Kofi Annan, initiateur des OMD, en disant que : « Si les problèmes sont mondiaux, les résolutions seront locales », l'efficacité de ces structures et réseaux repose sur la proximité des maires et de leurs populations, dont ils sont les mieux à même de comprendre les problématiques.

En matière de développement, la Ville de Paris entretient avec les associations et ONG des relations de partenariat, par exemple dans le cadre de la lutte contre le sida, ou de l'aide à l'eau et à l'assainissement dans

le cadre de la coopération internationale (loi Oudin-Santini). Dans un contexte où il s'agit de répondre à une demande, les autorités locales constituent un autre interlocuteur privilégié, et les projets sont menés dans un souci de cohérence vis-à-vis des politiques locales.

L'action des villes dans les OMD est maintenant reconnue au niveau international, et elles ont désormais la capacité de lever des fonds sur appel d'offres. Surtout, la Ville de Paris est en mesure d'évaluer les projets menés, et leur impact sur les populations cibles. Il en résulte une efficacité et une crédibilité accrues.

La crise actuelle entraînant une diminution des fonds alloués par l'État, les villes sont davantage sollicitées, alors qu'elles-mêmes pâtissent de cette situation économique. Pour autant, il reste possible de réaliser des projets qui, sur place, changent la vie des gens. Le partenariat avec les villes du Sud, la formation de formateurs au Sud, et le transfert de savoir-faire et de technologies sont les garants d'une coopération durablement efficace.

PREMIÈRE TABLE RONDE

2000-2010 : OÙ EN EST-ON DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE, DIX ANS APRÈS ?

Animée par **Astrid Frey**, pôle Afrique de Cités Unies France

Les interventions s'appuieront ici sur le bilan fourni par AMCP depuis 2005 à partir de ses séminaires annuels consacrés au travail décent (2006), à la santé (2007) et au partenariat pour le développement (2008)¹.

1. TRAVAIL DÉCENT ET LUTTE CONTRE L'EXTRÊME PAUVRETÉ

par **Thierry Viard** Secrétaire exécutif du Mouvement international ATD Quart Monde

Une démarche visant à réduire la pauvreté de moitié a généralement pour effet de toucher les personnes qui se trouvent immédiatement en dessous du seuil de pauvreté, mais pas les plus exclus. C'est pourquoi la démarche d'ATD Quart Monde consiste à partir des plus exclus, et vise à éradiquer l'extrême pauvreté.

En dépit des succès pointés par le rapport de l'ONU, qui signale des avancées significatives dans les domaines de la santé (sida, paludisme, rougeole), de l'éducation primaire et de l'accès à l'eau potable, on constate que, sur le terrain, au niveau des familles les plus pauvres, ces progrès sont très relatifs. Pour beaucoup d'entre elles, les choses n'ont pas changé – ni avant, ni pendant la crise, car pour elles, la crise dure depuis des décennies.

À un niveau plus global, la crise économique remet en question beaucoup des avancées des OMD. Si, entre 1990 et 2005, le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour est passé de 1,8 à 1,4 milliard, on estime qu'en 2009, 90 millions de personnes tomberont dans l'extrême pauvreté.

Le dernier rapport de la FAO estime qu'il y avait, en 2009, 1,02 milliard de personnes souffrant de la faim et malnutrition, contre 870 millions en 2007. L'augmentation de 2008 est principalement due à la hausse du prix des denrées alimentaires, et la baisse des prix sur le marché mondial survenue à la fin de l'année ne s'est pas encore répercutée au niveau local. Enfin, le chômage s'est aggravé partout dans le monde. L'Organisation internationale du travail (OIT) avait prévu

qu'il affecterait, dès 2009, 51 millions de personnes supplémentaires, au premier rang desquelles les femmes, souvent cantonnées dans des emplois précaires ou non rémunérés. Ces statistiques ne prennent toutefois pas en compte l'activité du secteur informel, qui représente l'essentiel de l'emploi dans beaucoup de pays en développement.

En réponse à ces constats, 4 mesures peuvent être proposées :

1. Inscrire les OMD dans des politiques globales, aux niveaux local, national et international.

À rebours de ce que laissent entendre les discours politiques communs, la seule croissance ne suffit pas à créer de l'emploi et à garantir l'accès aux droits humains fondamentaux. Ainsi, dans l'Union européenne, 79 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 16 % de la population, dont 19 % d'enfants. Dans les pays les moins avancés, la forte croissance économique des années 2000 s'est traduite, en 2005, par des taux de croissance de 7 % par an, alors que dans le même temps, le nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour, de même que le nombre de personnes vivant avec moins de 2 dollars par jour, était plus élevé en 2005 qu'en 2000.

La lutte contre la pauvreté doit donc être au cœur des politiques de développement et des politiques économiques. Si de telles politiques atteignent les plus pauvres, elles auront *a fortiori* un effet protecteur en temps de crise. Par ailleurs, on ne peut faire entiè-

¹ Cf. fiches élaborées par la coalition AMCP en annexes.

rement reposer la responsabilité du bien-être des populations sur l'aide et la coopération internationales. Des études montrent qu'il dépend aussi beaucoup des politiques mises en œuvre au niveau national.

2. Développer une approche basée sur les droits humains fondamentaux, aussi bien civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels, en renonçant à traiter séparément et à hiérarchiser ces catégories. Ces droits doivent être considérés comme d'égale importance, et il est urgent de sortir d'une dynamique des droits minimums. Enfin, la discrimination liée à l'exclusion sociale s'ajoute aux autres formes de discrimination (âge, genre, handicap, racisme, appartenance à un groupe autochtone...), et les aggrave.

3. Favoriser l'accès à un travail décent et productif. La déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998, fournit une base concrète pour le développement de

l'emploi décent : respect de la liberté d'association et de négociation collective, élimination de toutes les formes de travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination dans l'emploi. D'autre part, les organisations syndicales ont un rôle important à jouer dans la question de l'accès à l'emploi décent pour les travailleurs les moins bien formés et pour ceux qui sont cantonnés dans des emplois du secteur informel.

4. S'appuyer sur les populations les plus pauvres. Alors qu'elles échappent le plus souvent aux recensements et aux statistiques, et donc aux politiques mises en place, l'expérience montre que seule leur participation permet de définir des solutions adaptées. Faute d'un souci de participation de ces populations dans les études sur la pauvreté, on aboutit à un « écrémage » des populations pauvres, qui renforce l'exclusion des plus vulnérables

2. OMD ET SANTÉ: OÙ EN EST-ON ?

par Marie-Alexia Delerue Chargée du plaidoyer santé globale à Médecins du monde, membre du réseau Action for Global Health

Au croisement de l'individuel et du collectif, la santé est indispensable autant à l'épanouissement de la personne qu'au développement économique d'un pays. Elle constitue un élément essentiel à la sortie de la pauvreté.

En 2000, 3 OMD sur 8 étaient consacrés à la santé: santé des enfants (objectif 4), santé des mères (objectif 5), et lutte contre la maladie, spécialement le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (objectif 6). L'actualité des OMD est officiellement remise en cause, le discours dominant considérant que la croissance économique sera le principal levier du développement, notamment dans le domaine de la santé.

Pourtant, des études menées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) établissent que les pertes économiques liées à la mauvaise santé sont considérables et généralement sous-évaluées. En Afrique, on estime que les pertes dues au sida représentent au moins 12% du PNB annuel des pays. Inversement, on sait qu'une augmentation de 10% de l'espérance de vie, toutes choses demeurant égales par ailleurs, entraîne une croissance économique de 0,3 à 0,4% par an. Préalable à tout processus de développement, la santé doit donc être considérée comme un investissement plutôt que comme un coût.

Suite à la signature des OMD, la communauté internationale s'est mobilisée en faveur de la santé. Entre 1990 et 2007, les ressources ont quadruplé et des fonds mondiaux de lutte contre la maladie ont été créés. On peut en tirer les bilans suivants:

OMD 4: Réduire le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans des deux tiers

De 1990 à 2007, le taux de mortalité infanto-juvénile dans les régions en développement est passé de 103‰ à 74‰. Ce succès est imputé aux interventions de base, en particulier la vaccination, l'utilisation de moustiquaires imprégnées et la supplémentation en vitamine A. Toutefois, on observe aujourd'hui d'immenses disparités régionales.

OMD 5: Améliorer la santé maternelle

Le taux de mortalité maternelle dans les pays en développement, qui était de 480 pour 100 000 naissances vivantes en 1990, est passé à 450 pour 100 000 en 2007, soit une très faible diminution (-6%).

La quasi-totalité de ces décès pourrait être évitée par l'assistance au moment de l'accouchement par

un personnel de santé qualifié et l'accès à un service d'urgences obstétriques, le cas échéant. On observe là encore de fortes disparités régionales, et il faudrait, pour atteindre les objectifs, réduire le taux de mortalité maternelle de 69% dans les pays en développement.

OMD 6: VIH/sida, paludisme et autres maladies

Concernant le VIH/sida, deux avancées significatives ont été enregistrées. Le nombre de nouvelles infections a baissé de 3,5 à 2,7 millions entre 1996 et 2007, et, grâce à l'action du Fonds mondial, l'accès aux antirétroviraux s'est amélioré. Toutefois, 69% des personnes infectées n'y ont toujours pas accès, principalement dans les pays du Sud.

En dépit d'une plus large utilisation des moustiquaires imprégnées, le paludisme cause encore chaque année un million de décès. Toutes les 30 secondes, un enfant meurt du paludisme. L'accès aux médicaments demeure insuffisant, et, phénomène très inquiétant, les résistances au médicament se développent.

Deux milliards de personnes sont aujourd'hui infectées par la tuberculose, et 1,7 million de décès ont lieu chaque année. Les résistances aux médicaments, la faiblesse des systèmes de santé et la propagation du VIH/sida expliquent que l'incidence mondiale de la tuberculose ne diminue pas.

Les avancées des OMD dans le domaine de la santé sont donc très mitigées. Pour les OMD 4 et 6, les progrès sont insuffisants pour qu'on puisse espérer atteindre les cibles d'ici 2015. Ils sont presque nuls pour l'OMD 5.

Des progrès significatifs ne pourront être réalisés que si les pays du Sud eux-mêmes consentent un véritable effort de financement. En 2001, ils s'étaient engagés à Abuja à consacrer 15% de leur budget national à la santé. Actuellement, seul un tiers d'entre eux dépasse les 10%, tandis que la moitié reste en dessous de 5%.

Les pays du Nord n'ont globalement pas suivi la recommandation de l'OMS préconisant de consacrer 0,1% de leur PIB à la santé au Sud. De même, les bailleurs n'ont pas honoré un certain nombre des engagements financiers qu'ils avaient pris. Ce déficit est d'autant plus préjudiciable en période de crise, où les pays en développement, et en particulier leurs secteurs sociaux, sont les plus touchés. Enfin, l'efficacité des aides est aussi conditionnée par leur prévisibilité, qui

permet aux pays bénéficiaires d'établir leurs budgets annuels et pluriannuels.

La réalisation des OMD santé est encore entravée par des obstacles à l'accès aux soins dans les pays du Sud. On en dénombre 4 :

1. Le plus important est le manque de personnel soignant qualifié, qui se traduit par un déficit de 4,3 millions de personnes (en 2006, selon l'OMS). Il concerne principalement l'Afrique subsaharienne, et est accentué par une répartition territoriale très inégale. Les principales causes de cette pénurie sont une rémunération insuffisante, des conditions de travail difficiles, une formation insuffisante et un turnover élevé. La communauté internationale devrait prendre en main la formation initiale et continue des personnels, le renforcement des capacités, la fidélisation du personnel et l'amélioration des conditions de travail.

2. La tarification des services aux usagers, particulièrement pesante pour les populations les plus vulnérables. Elles peuvent entraîner un renoncement aux soins, ou le basculement dans la pauvreté, qui concerne 100 millions de personnes par an. Il importe donc de construire des systèmes de santé plus équitables, totalement ou partiellement gratuits. Un consensus international a émergé dans ce sens, et doit maintenant se traduire sur le terrain.

3. Le système actuel est trop fortement centralisé au niveau du ministère et des bailleurs. Il doit être revu de façon à accorder une réelle autonomie de gestion et de décision aux acteurs de terrain au niveau régional.

4. Enfin, on constate souvent que les programmes de santé ne prennent pas en compte les besoins des plus démunis. Il importe de renverser l'approche actuelle, pour associer les communautés locales à la définition de leurs besoins et les placer au cœur des politiques de santé.

Le défi majeur pour atteindre les OMD en 2015 est donc la place accordée à la santé par la communauté internationale. Avant d'être une conséquence du développement, la santé en est le préalable. Elle nécessite donc des financements plus importants et des politiques renforcées.

3. LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DANS LE PARTENARIAT MONDIAL

par Michel Roy Directeur du plaidoyer international au Secours catholique – Caritas France

La création en 2007 du groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD entérine le constat fait par tous, toujours d'actualité, de la difficulté à atteindre ces objectifs. Les engagements pris au fil des conférences se sont avérés mal tenus et insuffisants. L'APD et l'annulation de la dette en particulier sont à un niveau très insuffisant pour permettre le financement des 7 autres objectifs.

Le partenariat mondial a été conçu selon des politiques de donateur et de prêteur. Principalement axé sur des financements extérieurs, spécialement l'APD et l'annulation de la dette, **le repli des donateurs consécutif à la crise a un impact considérable sur le financement actuel des OMD**. Action Aid a ainsi calculé que pour 2009, l'Afrique aura un manque à gagner, toutes aides confondues, de 49 milliards de dollars.

Par ailleurs, les OMD sont trop sensibles aux chocs externes. Ils n'ont pas été véritablement appropriés par les pays concernés. En témoigne par exemple la brusque hausse du nombre de personnes souffrant de la faim, qui a augmenté de plus de 50 millions en 2008, pour passer à 1 milliard en 2009.

Enfin, la communauté internationale s'avère incapable de réagir en urgence, ainsi qu'on l'a vu à l'occasion de la crise alimentaire.

Cependant, on peut aussi dresser des constats positifs.

Cette crise oblige à revoir le financement des OMD, autour des questions fiscales, pour faire en sorte que leur réalisation ne soit plus soumise à la bonne volonté des donateurs et des prêteurs. Mobiliser les ressources domestiques, c'est-à-dire des ressources fiscales locales pour le développement, lutter contre l'évasion et la fraude fiscale, les flux financiers illicites du Sud vers le Nord et les paradis fiscaux, réfléchir à des mécanismes de financement innovants, constituent autant de pistes de travail.

Au vu du retard pris dans les OMD, on peut se demander si le partenariat mondial n'est pas un échec. Les sommes récemment investies par les pays du Nord pour sauver le système bancaire, qui se chiffrent en milliards de dollars, montrent que **si une réelle volonté politique existe, il est possible de mobiliser des ressource**

ces en faveur des OMD – d'autant que leur financement est considérablement moins coûteux.

Les réflexions collectives menées au sein des différentes plateformes ont abouti à des recommandations.

L'APD est sans doute essentielle en ce qu'elle exprime une solidarité internationale. Cependant, des critiques peuvent être émises. Son augmentation de 10% en 2008, qui a porté son montant à 120 milliards de dollars, doit être modulée par le fait qu'elle résulte en bonne partie de l'annulation des dettes de l'Irak et du Nigeria. En outre, il est peu probable qu'on n'atteigne jamais les 0,7% du PIB des pays riches.

Une première recommandation est donc que les engagements pris lors des conférences internationales, en particulier lors du G8 de Gleneagles, soient tenus et réalisés. Ensuite, à l'opposé de la situation actuelle, **l'APD doit bénéficier aux pays les plus pauvres et, au sein de ces derniers, cibler les populations les plus vulnérables**. Enfin, dans les pays bénéficiaires, les parlements, les collectivités locales et la société civile, doivent être étroitement associés à l'élaboration et au contrôle des accords d'aide et de coopération.

Concernant la dette, on constate que les engagements pris n'ont pas été menés à terme. L'arrivée de pays comme la Chine, qui disposent de ressources très importantes ou de fonds souverains, conduit des pays très touchés par la crise à se réendetter. Sont donc demandés : l'additionnalité des annulations de dette à l'APD ; un soutien technique et financier en faveur des pays les plus pauvres très endettés, qui bénéficient des initiatives de dette, afin qu'ils ne basculent pas à nouveau dans le surendettement ; et la possibilité d'une suspension temporaire de remboursement de la dette pour les pays les plus en difficulté dans le contexte actuel.

En matière de nouvelles sources de financement, une mobilisation accrue des ressources domestiques est préconisée.

La lutte contre les paradis fiscaux, la fraude et l'évasion fiscale est également une priorité. Quoiqu'il soit difficile d'évaluer les sommes concernées, certaines estimations considèrent que le montant des sommes

qui s'évadent chaque année des pays du Sud vers les paradis fiscaux, est dix fois supérieur à ce que ces pays reçoivent au titre de l'aide internationale – soit 850 à 1 000 milliards d'euros. L'essentiel de cette somme relève de la fraude et de l'évasion fiscale.

La plateforme paradis fiscaux et judiciaires suit de près les réflexions du G20 sur ce point, et a formulé 27 recommandations². On peut citer 4 d'entre elles : prendre des sanctions à l'encontre des paradis fiscaux et accompagner leur reconversion ; obliger les utilisateurs des paradis fiscaux, en particulier les multinationales, à rendre compte, par exemple en mettant en place un *reporting* pays par pays, ou en contrôlant les systèmes de paiement internationaux ou les sociétés de compensation ; mondialiser la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, en particulier au moment où la directive européenne sur l'épargne va être révisée, pour faire en sorte qu'elle soit beaucoup plus englobante ; renforcer les administrations fiscales au Sud.

Au niveau de la fiscalité internationale, un groupe pilote sur les **financements innovants pour le développement**, initié par la France, a été mis sur pied – il est notamment à l'origine de la taxe sur les billets d'avion (2005).

4. LES POLITIQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT AU NORD ET AU SUD

par **André Pouillès-Duplaix**

Directeur adjoint au département technique opérationnel de l'Agence française de développement.

Les OMD sont davantage des indicateurs que des processus de développement. Les résultats actuels montrent que la question des politiques publiques n'a pas été suffisamment prise en compte.

Le domaine de la sécurité alimentaire dans les pays du sud, et tout particulièrement en Afrique subsaharienne, en fournit un premier exemple. Les différents programmes nationaux de sécurité alimentaire, de développement ou d'investissement agricole, ou encore de lutte contre la flambée des prix, dépendant chaque fois d'une institution différente (PNUD, Banque Mondiale, FAO...) se côtoient, en l'absence de politique publique de développement réaliste. Il en résulte des redondances et des divergences qui ont un impact très négatif sur l'efficacité de leur mise en œuvre.

En matière de santé, la création de fonds verticaux de lutte contre les maladies essentielles (Fonds mondial

de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; Alliance mondiale de la vaccination; Unitaïd) a mobilisé des moyens importants, sans que soient réalisés les investissements suffisants dans l'appui aux politiques publiques et le renforcement des systèmes de santé. Ces deux points n'ont été pris en compte que récemment (création de « fenêtres » de renforcement des systèmes de santé dans les fonds mondiaux à partir de 2006-2007), soit plus de 10 ans après l'émergence des problématiques des OMD.

de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; Alliance mondiale de la vaccination; Unitaïd) a mobilisé des moyens importants, sans que soient réalisés les investissements suffisants dans l'appui aux politiques publiques et le renforcement des systèmes de santé. Ces deux points n'ont été pris en compte que récemment (création de « fenêtres » de renforcement des systèmes de santé dans les fonds mondiaux à partir de 2006-2007), soit plus de 10 ans après l'émergence des problématiques des OMD.

L'éducation sera sans doute l'OMD le plus proche de sa cible en 2015. À travers l'initiative *Fast Track on Education* développée par la communauté des bailleurs de fonds et largement soutenue par la France en son temps qui a intégré la question des politiques publiques sur le long terme, on vérifie que les bons résultats de cet objectif sont directement liés à cette prise en compte.

2. En ligne sur le site <http://www.argentsale.org>

Comme suite à la crise des prix alimentaires fin 2007 et début 2008, la France a promu un partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. On pourrait y voir les éléments constitutifs permettant de dessiner une politique publique de développement réussie: une nouvelle **gouvernance** mettant en action l'ensemble des acteurs (pays, agences de développement, banques, Nations Unies, secteur privé, société civile et organisations professionnelles agricoles); une **convergence des politiques publiques** aux niveaux local, national, régional et international entre les politiques agricoles, environnementales, énergétiques et commerciales; et, pour les pays du Nord, une convergence entre ces politiques et les politiques d'aide publique au développement; et une **remobilisation des financements** autour d'une politique réaliste.

Les politiques publiques ont besoin pour se développer d'un cadre programmatique et budgétaire. Il comprend trois aspects : une politique sur les investissements, une politique sur les mesures fiscales et financières, et une politique portant sur des « filets de sécurité » permettant de s'adresser aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

Par ailleurs, elles ne peuvent plus être décidées et appliquées par les États de haut en bas. Elles nécessitent un processus de construction au niveau des États par les administrations et les établissements publics, de conserve avec la société civile, le secteur privé, et les partenaires professionnels.

Enfin, elles requièrent des moyens. Les États se sont engagés à Abuja, Maputo puis Dakar à consacrer un certain pourcentage de leur budget à la santé (15%), à l'agriculture (10%) et à l'éducation (10 à 20%). Ces pourcentages s'appliquant à des budgets faibles, toute variation de ces budgets a un fort impact sur les sommes allouées. Il est donc nécessaire de travailler sur la croissance, de sorte que ces valeurs relatives correspondent à des valeurs absolues intéressantes.

L'OMD 8 est sans doute le plus important. Il est le correspondant de la complexification des politiques de développement en même temps qu'il cristallise l'ensemble des efforts consentis par les différents partenaires, au Nord comme au Sud. Il est aussi un lieu important d'innovation financière, en termes de mobilisation des ressources et en termes d'emploi. La mise en œuvre de nouveaux mécanismes dans ce secteur permettra de rendre plus efficace l'aide au développement et d'accélérer ses résultats.

On peut enfin s'interroger sur le concept même d'aide publique au développement. Peut-être faut-il aujourd'hui élargir et renouveler ce concept, pour parler d'« aide au développement », y incluant l'aide privée – sans évacuer l'engagement des pays du Nord à y consacrer au moins 0,7% de leur PNB.

Questions de la salle:

Marie Yared (responsable du plaidoyer de l'ONG Vision du Monde) note qu'il y a toujours eu de multiples acteurs dans l'aide au développement. Il lui semble que lorsque M. Pouillès-Duplaix propose de remplacer la notion d'« aide publique au développement » par celle d'« aide au développement », il préconise une libéralisation qui pourrait avoir pour effet de déresponsabiliser l'État et les collectivités territoriales.

Pour **André Pouillès-Duplaix**, il ne s'agit pas de libéraliser l'aide au développement, mais de sortir du mode de comptabilité du CAD (Comité d'Aide au Développement) de l'OCDE, qui lui semble insuffisant. Par exemple, cette comptabilité de l'APD n'inclut pas le degré de concessionnalité des prêts octroyés aux pays en développement, ni la garantie des investissements réalisés, tandis qu'elle compte l'écolage ou encore le droit d'asile. De même, si les collectivités territoriales participent activement à l'aide au développement, elles ne notifient rien au CAD, comme les ONG et le secteur privé. D'où sa proposition de renouveler la conception d'aide publique au développement, l'élargir et correspondre à une vision davantage « whole of country ».

Jean-Pierre Elong MBassi (Secrétaire général de CGLU Afrique, intervenant du colloque, cf. *infra*) reconnaît là une idée récurrente qui, partant du constat que très peu d'États tiennent effectivement leur engagement à verser 0,7% de leur budget public à l'APD, propose de mutualiser les aides de toutes provenances. Il s'oppose fermement à cette idée: il faut que les pays développés tiennent leurs engagements, ou qu'on constate une fois pour toutes que la communauté internationale n'existe pas. Cette mutualisation des aides reviendrait à renoncer au principe d'additivité des aides, au profit d'un principe de substitution. Les sommes versées par les collectivités locales n'ont pas à être comptabilisées dans le CAD, dont la vocation est de réunir les aides provenant des États. Elles doivent s'y ajouter d'autre part, de même que les contributions des organisations de solidarité internationale.

5. DROITS DE L'HOMME ET EXTRÊME PAUVRETÉ

par Elaine Ryan

Experte associée au Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, elle travaille avec Magdalena Sepúlveda, l'experte indépendante de l'ONU sur les Droits de l'homme et l'extrême pauvreté.

Le mandat de l'experte indépendante des Nations Unies sur « La question des droits de l'Homme et l'extrême pauvreté » travaille dans la perspective de la pauvreté comme cause et comme conséquence d'abus des droits de l'Homme. Instaurer des politiques de réduction de la pauvreté implique donc d'accorder un rôle central aux droits de l'Homme et, inversement, œuvrer efficacement dans ce domaine nécessite de prendre en compte la pauvreté et l'extrême pauvreté.

Contrairement à M. Pouillès-Duplaix, Mme Ryan ne considère par les OMD comme des indicateurs, mais comme l'expression d'un engagement formel des États et de la communauté internationale à réduire la pauvreté. Ils fédèrent l'ensemble des acteurs autour d'un message commun, et permettent de traiter des sujets éventuellement difficiles à aborder (par exemple, la santé de la reproduction). Les OMD ont également permis une lecture pratique de la réduction de la pauvreté, en rendant concret le contenu de certains droits qui pouvaient paraître abstraits – et donc permis un meilleur repérage de la violation de ces droits.

On peut cependant critiquer la formulation même des OMD: si tous peuvent être rattachés à un droit (droit à la santé, à l'éducation...), les termes explicites correspondants n'ont pas été employés, ni pour l'objectif général, ni pour les cibles. Au moment de s'engager dans des réalisations, définir des politiques ou des objectifs, d'évaluer et de rendre des comptes, les principes des droits de l'Homme ne sont donc pas revendiqués en tant que tels.

Par ailleurs, cette formulation perpétue le morcellement existant entre acteurs du développement et acteurs des droits de l'Homme, et, partant, celui de l'action publique. Il est encore plus difficile sur le terrain de dépasser cette scission. Dans les pays en développement, il est par exemple difficile de s'adresser à un ministère pour faire valoir le droit à l'alimentation, et encore plus à d'autres ministères (finance, commerce...).

Les principes des droits de l'Homme : non-discrimination, équité, universalité, transparence, obligation de rendre des comptes, participation des populations cibles, constituent autant d'outils qui peuvent être utilisés pour définir et mettre en œuvre des politiques. La responsabilité et l'obligation de rendre des comptes doivent être consi-

dérées comme étant à la base du système des droits de l'Homme. C'est à partir de ces deux principes que l'on peut définir les obligations des États – respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'Homme –, et que l'on est en mesure de repérer les abus et violations à ces Droits. Il est tout à fait possible de mieux les intégrer aux OMD, et ils devraient être mieux pris en compte par l'ensemble des acteurs.

La démarche adoptée par Magdalena Sepúlveda, l'experte indépendante auprès de l'ONU sur droits de l'Homme et l'extrême pauvreté, a consisté à passer la protection sociale au crible des politiques publiques de réduction de la pauvreté, pour étudier la relation entre extrême pauvreté et droits humains. Mme Sepúlveda a travaillé en particulier sur les programmes de *Social cash transfer*, des programmes d'assistance sociale non contributifs (de type RMI/RSA).

Le droit à la sécurité sociale est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (article 22), ainsi que le droit à la protection sociale (article 25), plus large. On retrouve ce droit dans d'autres textes, parmi lesquels le Pacte international pour les droits économiques et sociaux, la Convention sur les Droits de l'Enfant ou la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il est cependant peu ou mal mis en œuvre, et ce qu'il recouvre précisément n'est pas clairement défini.

L'étude des programmes de *Social cash transfer*, principalement dans les pays en voie de développement, a permis de dégager plusieurs points remarquables.

La distribution de sommes d'argent, même très modestes, aux plus pauvres, fait une très grande différence quant à leur situation et son évolution. Or, si la distribution de rations alimentaires ou l'offre de soins gratuits sont souvent envisagées, cette solution l'est rarement. Le Bureau international du travail a calculé que le coût de tels programmes est peu élevé. Les pays en voie de développement pourraient, en y consacrant 3 à 5 % de leur PIB, mettre en œuvre des programmes d'envergure significative.

En Afrique australe, ces programmes ont eu un impact très positif sur la nutrition des enfants, via les pro-

grammes de retraite. Dans les pays où la mortalité due au sida est très forte, les grands-parents en charge de jeunes enfants ont ainsi été en mesure de mieux les nourrir, et de mieux les scolariser.

Certains pays ont mis en place des programmes de retraite universelle – donc incluant notamment les retraités issus du secteur informel – qui se sont avérés plus efficaces et plus simples que des programmes visant une cible spécifique. En effet, les retraités les plus pauvres ont effectué les démarches nécessaires, tandis que les retraités disposant d'un niveau de retraite qu'ils considéraient comme acceptable se sont eux-mêmes dispensés de les entreprendre.

Le principe même du programme universel permet de contourner une grande faiblesse des programmes d'aide soumis à des conditions déterminées : ils ne fonctionnent pas lorsque les populations visées ne sont pas en mesure de remplir les conditions imposées. On peut citer l'exemple des allocations liées à la scolarisation des enfants : là où le système scolaire est très défectueux, ce principe de conditionnalité s'avère contre-productif et contribue à renforcer l'exclusion.

Le droit à la sécurité sociale, qui était une question déjà largement discutée et mise en œuvre avant 2000, n'a pas été revendiqué lors de l'établissement des OMD. Leur oubli a pu mener à des discriminations.

Les OMD devraient être explicitement reliés aux principes contenus dans les Droits de l'Homme. Les objectifs en seraient renforcés.

Pour conclure, on peut se souvenir que le *Chief Executive Board* des Nations Unies a proposé dans le cadre d'une initiative plusieurs actions pour sortir de la crise, dont la création d'une sécurité sociale « plancher » (*social protection floor*), qui comprendrait une allocation pour permettre aux plus démunis de recevoir un minimum d'argent pour faire face aux aléas de la vie et une garantie d'accès aux services sociaux minimums (notamment dans le domaine de la santé).

Questions de la salle :

Jean-Baptiste Mpele, représentant du Collectif des associations de solidarité internationale (CASI) en Picardie fait observer qu'en cette année 2009, ni le 61^e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme, ni le 20^e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant, n'ont été célébrés dans les médias.

Une intervenante (Amnesty France, Équipe droits économiques, sociaux et culturels) propose le respect du droit comme une possibilité d'approche non compassionnelle des plus démunis.

DEUXIÈME TABLE RONDE

QUELS NOUVEAUX ENJEUX PRENDRE EN COMPTE POUR UNE APPROCHE PLUS GLOBALE ET PLUS PERTINENTE DU DÉVELOPPEMENT ?

QUELS SONT LES ENJEUX INCONTOURNABLES POUR ÉRADICUER LA PAUVRETÉ ?

Animée par **Claire Hédon**, journaliste à RFI, spécialisée dans les questions de santé.

1. TOUR DE TABLE : LES OMD, UNE AIDE POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ?

Jean-Pierre Elong MBassi

Secrétaire général de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) d'Afrique

M. Elong MBassi présente CGLU Afrique, qui regroupe les 40 associations nationales de collectivités locales actuellement existantes et 15 000 collectivités locales. 250 millions d'habitants sont ainsi représentés. Il rappelle que Kofi Annan avait insisté sur la nécessité de l'implication des collectivités locales pour atteindre les OMD, puisque près des trois quarts d'entre eux relèvent de leur compétence.

Les OMD doivent sans conteste être considérés comme un progrès. À travers eux, la communauté internationale a pour la première fois pris des engagements chiffrés visant à éradiquer la pauvreté. On peut certes reprocher aux OMD d'être minimalistes : réduire de moitié la population souffrant de la faim ou dépourvue d'accès à l'eau est sans doute insuffisamment ambitieux. Il faut toutefois considérer que, dans ce domaine, rien n'avait encore été entrepris à une telle échelle, de façon organisée et coordonnée.

Pourtant, l'écart entre les déclarations de principe et les faits pose problème. Pour s'en tenir à la question de l'accès à un approvisionnement en eau potable (objectif 7C), on a calculé que, si le rythme actuel se maintient, cet objectif sera réalisé en Afrique subsaharienne... dans 110 ans. L'efficacité dans la mise en

œuvre des mesures est donc sérieusement mise en cause. À cet égard, la Déclaration de Paris adoptée en 2005 par la communauté internationale est ambivalente. Si le principe de l'appropriation de l'aide par les pays en voie de développement constitue indéniablement une avancée, le peu de place qu'accorde la Déclaration au niveau local dans la mise en œuvre de l'efficacité de l'aide est un recul. On peut considérer que tant que les territoires et le niveau local ne sont pas pris en compte, on n'est pas en mesure de réaliser les OMD. Beaucoup reste donc à faire, sur la base de l'appropriation de l'aide, pour que les avancées se traduisent par des améliorations sensibles dans la vie quotidienne des gens.

Fatou Sow

Sociologue, chercheuse au CNRS

Avant même de se demander si les OMD sont une aide pour lutter contre la pauvreté, il convient de s'interroger sur le fait même que l'on mette en place de tels objectifs dans un continent aussi riche en ressources que l'Afrique, mais dont la population est parmi les plus pauvres du monde.

Comme l'a préconisé Peggy Antrobus (Barbados), ramener les droits humains au cœur des OMD est

une nécessité. La question des femmes est cruciale à ce niveau : plusieurs des OMD les concernent directement (égalité entre les sexes et renforcement de leur pouvoir, santé maternelle, etc.). On insiste certes aujourd'hui sur le fait que si l'on veut réduire la pauvreté, les politiques de population et de santé doivent aussi s'adresser aux femmes et à leurs besoins, sans pour autant s'en donner les moyens.

Bien qu'ils ne soient pas explicitement revendiqués, les OMD correspondent à des droits. Pour les populations concernées, la notion de droit – droit à la santé, droit à la terre, etc. – relève encore du domaine de l'impensé par les autorités.

2. TOUR DE TABLE : LA DÉMOCRATIE, UN ÉLÉMENT FONDAMENTAL POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ?

Claire Hédon souligne que les OMD sont muets sur la démocratie, et se demande si celle-ci constitue un élément fondamental dans la lutte contre la pauvreté.

Pour **Jean-Pierre Elong MBassi**, il faut avant de répondre à cette question faire un pas en arrière et s'interroger sur la notion même de démocratie. Force est de constater que les pays du Nord se contentent généralement, de la part des pays du Sud, d'une démocratie formelle, basée sur le principe de la représentation, sans s'inquiéter de la participation *réelle* des populations aux décisions engageant leur avenir. À cet égard, sans doute est-il salutaire que la notion même de démocratie n'ait pas été mentionnée dans les OMD – et on peut supposer que c'est volontaire – : on ne se serait préoccupé que de son aspect formel. C'est aux organisations regroupant la société civile qu'il revient de jouer ce rôle de chiens de garde, en appuyant leurs homologues africains pour veiller ensemble à la participation des populations à la définition de leur futur.

De fait, les OMD sont plutôt un pis-aller onusien. Ils ont en tout cas le mérite d'exister, et permettent de se réunir pour discuter. Il faut donc continuer à s'engager pour leur réalisation, même si le retard pris laisse penser que tous les OMD ne pourront être atteints. Surtout, il faut exiger des chefs d'État qu'ils rendent des comptes et répondent des actions qu'ils ont menées en direction des populations. Même dans les pays les plus pauvres, la démocratie doit être reconnue comme un droit fondamental, notamment pour lutter contre la pauvreté.

Fatou Sow considère que le fait que les OMD aient laissé de côté la question de l'environnement politique est un problème crucial en Afrique. La lutte contre la pauvreté a pour nécessaire corollaire le développement de la démocratie. Un chef d'État élu démocratiquement peut être à même de refuser la privation des ressources naturelles nationales, pour les affecter au développement du pays. Or, le pouvoir est encore trop souvent usurpé et monopolisé par des élites, souvent soutenues par des groupes d'intérêt internationaux, qui se dispensent de rendre des comptes aux populations. L'actualité récente montre que dans des pays parmi les plus pauvres pourtant très riches en ressources minières, comme la Guinée, le Gabon ou le Niger, la confiscation du pouvoir par des groupes reste une réalité. Tant qu'un fonctionnement démocratique réel n'aura pas été mis sur pied en Afrique, la réalisation des OMD sera compromise, comme celle de toute entreprise ambitieuse.

3. TRAVAIL ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

par Agnès Naton Secrétaire de la CGT

Selon Madame Naton, le travail et le droit au travail constituent des leviers pour examiner le lien entre démocratie, lutte contre la pauvreté et justice sociale.

Une des vertus des OMD est de permettre aux différents acteurs travaillant dans le domaine de la pauvreté de se réunir pour travailler, décider d'objectifs communs et les mettre en œuvre ensemble. Ces acteurs issus de sphères distinctes partagent une problématique commune : faire participer les populations concernées à l'élaboration des politiques publiques de lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'exclusion. L'**exigence démocratique** est aussi à ce niveau : ne pas se contenter de porter la bonne parole, mais aussi favoriser celle des personnes concernées, qui sont les mieux à même d'évoquer leur situation.

D'autre part, les échanges entre acteurs permettent d'envisager les personnes dans toutes leurs dimensions : pour un acteur issu du monde syndical, travailler avec un acteur issu du monde associatif œuvrant à la lutte contre l'exclusion permet d'envisager le travailleur pauvre aussi comme citoyen.

Au vu de son expérience de syndicaliste, Mme Naton estime que, pour lutter efficacement contre la pauvreté, **la priorité doit être donnée à l'objectif relatif à l'éducation** (objectif 2), en particulier l'éducation permanente, **associé à celui d'égalité des sexes** (objectif 3).

On constate en effet que sur les 114 millions d'enfants qui n'ont pas accès à l'école, on compte 63 millions de filles. Plus encore, 1% seulement des filles en situation de handicap sait lire et écrire. Cette situation interroge la question de l'universalité des droits, mais aussi celle de leur conditionnalité. Ces termes peuvent également s'appliquer aux 150 000 jeunes qui, en France métropolitaine, sortent chaque année du système scolaire sans qualification. En l'absence de mesures d'accompagnement social et professionnel leur permettant d'accéder au droit au travail, ils se retrouveront à coup sûr dans l'échec et dans l'exclusion.

De fait, la non-inscription dans les OMD de l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

qui proclame le droit au travail, dans des conditions de liberté de choix, de rémunération équitable et satisfaisante au regard de la dignité humaine, fait lourdement défaut.

Certains acteurs ont inclus la question du travail dans leurs objectifs. La Conférence de l'OIT parle ainsi d'un pacte mondial pour l'emploi comme moyen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Le travail décent, promu notamment depuis 2008 par la Conférence syndicale internationale, est également évoqué pour contrer la crise et la pauvreté.

En dépit de ces éléments encourageants, de nombreux freins s'opposent encore au travail comme instrument de lutte contre la pauvreté, et la CGT considère comme très insuffisantes ces avancées.

Plus qu'une crise systémique, la CGT considère que la crise actuelle est d'abord une crise du travail. La mondialisation a créé du *dumping* social et de l'opposition entre les travailleurs. C'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire de **repenser le travail**, pour penser un autre système de développement et de croissance.

Des sommes considérables sont consacrées au sauvetage des banques et aux entreprises (exonérations de cotisations sociales, taxe professionnelle...), tandis que les droits humains fondamentaux sont de moins en moins pourvus en moyens. Dans ce contexte, la place du travail est d'autant plus importante que l'accès au droit du travail permet à chacun d'être acteur de la société et créateur de richesses pour tous.

On a sous-estimé le travail comme enjeu de la démocratie. Le travail représente une activité fondamentale dans la construction de l'individu, comme personne et comme citoyen, autant que du lien social. Elle confère estime de soi, autonomie, dignité et liberté. Vouloir travailler, c'est vouloir bien travailler : il est aussi question de désir de création et de désir de bien vivre ensemble.

4. STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : OÙ EN SONT LES FEMMES ?

par **Fatou Sow** Sociologue, chercheuse au CNRS

L'inégalité entre les sexes est une donnée réelle. L'exemple de la scolarisation des filles en Afrique de l'Ouest, spécialement au Sénégal, met en lumière la discrimination basée sur le sexe dans le domaine de l'éducation. Alors qu'en milieu urbain, la parité est presque atteinte au niveau primaire, le *ratio* filles/garçons se déséquilibre très nettement au lycée, pour arriver, au niveau universitaire, à un rapport de l'ordre de 25/75 %. Censés nourrir et protéger la famille, les garçons sont clairement favorisés. On n'a jamais vu les familles retirer un garçon de l'école pour être marié.

Plusieurs OMD s'adressent spécifiquement aux femmes, mais ils sont plus focalisés sur leur santé et leurs fonctions reproductives que sur leurs capacités productives. La mortalité des femmes durant leur période de fécondité est certes liée d'abord à leurs capacités reproductives. Pour autant, peut-on se contenter d'objectifs limités à ce seul aspect de la santé des femmes ou à la seule dimension de leurs diverses capacités ?

Force est de constater que la question des femmes au travail, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, suscite relativement peu d'intérêt dans les politiques nationales, alors même que l'on sait le **rôle essentiel des initiatives féminines**. Ces initiatives ne sont encouragées qu'à titre subsidiaire, et pâtissent des inégalités structurelles entre hommes et femmes dans la société. Ces inégalités sont inscrites dans les systèmes de production, comme au niveau de la loi. Les codes de la famille qui régissent les relations entre hommes et femmes en sont des exemples patents dans la majorité des pays. Les efforts de rénovation des codes suscitent de grandes oppositions.

À cet égard, il est intéressant de rappeler que le Président malien, suite à la promulgation, en août 2009, d'un nouveau Code de la famille, plus équitable entre les sexes, a dû battre en retraite, face aux violentes oppositions d'associations religieuses. Le Code a été suspendu et est en cours de révision. On peut aussi mentionner les difficultés d'accès à la terre rencontrées par les femmes, soit du fait des politiques foncières et des dispositions législatives nationales, soit du fait de la culture, qui les rend tributaires de leur mari ou de leur père et frères. Il faut souligner ici, d'une part, les dangers de la notion de relativisme

culturel, et, d'autre part, le rôle très péjoratif des fondamentalismes religieux.

Paradoxalement, la crise systémique en Afrique (surendettement, ajustement structurel, etc.) a aussi eu des retombées positives. Elle a libéré de nombreuses énergies et contribué à faire **changer les mentalités sur le rôle socialement dévolu aux femmes**, celui de l'entretien domestique des familles. Ainsi, les réductions de postes dans les secteurs public et privé, privant nombre de foyers des revenus masculins, ont incité les femmes à développer de plus en plus d'activités génératrices de revenus (maraîchage, artisanat, commerce de détail, vente de légumes, de condiments et/ou de plats cuisinés sur le pas de leur porte, dans la rue ou sur les marchés) devenus indispensables à la survie des familles, de sorte qu'une plus grande liberté d'action leur a été octroyée de fait. Dans des pays comme le Sénégal ou le Mali, où il revenait à l'homme d'assurer la sécurité et la subsistance de la famille, on a assisté au développement d'un entrepreneuriat féminin, plus ancien dans les pays du Golfe du Bénin (grandes commerçantes ou *market women* du Ghana, Bénin, Togo, Nigeria).

L'exemple du développement des cultures maraîchères par les femmes dans la vallée du fleuve Sénégal montre, de façon ambivalente, le dynamisme de ces dernières autant que les limites du rôle qui leur est accordé dans les programmes agricoles.

Historiquement, ni pendant la période coloniale, ni durant celle des Indépendances, les économies agricoles ne se sont soucies de l'intégration des femmes comme membres à part entière du paysanat. Elles sont pourtant systématiquement impliquées, à des degrés divers selon les régions, les types de culture et d'artisanat, dans les activités rurales de production. On les retrouve partout : des semailles aux récoltes, de la transformation des produits agricoles, halieutiques, forestiers aux diverses autres activités artisanales ou au commerce local et/ou régional.

Les programmes d'activités génératrices de revenus ont émergé à une période récente où les autorités nationales et internationales ont été littéralement sommées par les organisations féministes et féminines de se soucier de l'intégration des femmes. Les

revendications qui ont mené à la mise en place de la Décennie mondiale des femmes des Nations Unies et les débats et échanges qui ont eu lieu en ont favorisé l'émergence.

Mais même à ce niveau, les femmes n'ont pas été accompagnées comme les « marabouts de l'arachide » (Copans) par tous les appuis techniques, logistiques et financiers accordés aux cultures d'exportation (arachide, café, cacao, etc.) Leurs productions ont continué à être considérées comme des activités d'appoint.

Dans l'économie prometteuse de l'après-barrage au Sénégal, dans les années 1980, dans cette région essentiellement rizicole, les femmes ont largement servi à combler les carences nutritionnelles existantes. Elles ont été spécialisées dans le maraîchage, cultivant notamment des tomates et des oignons. En dépit d'un démarrage difficile causé par leurs difficultés spécifiques d'accès à la terre, elles ont fini par atteindre une production de tomates justifiant la construction d'une usine de transformation dans le département de Podor. Les hommes ont alors repris à leur compte la production de tomates.

En ce qui concerne la production d'oignons, qui elle aussi s'était considérablement développée, les femmes se sont heurtées à l'insuffisance des infrastructures routières. Dans l'incapacité de se déplacer pour vendre leur production, elles ont dû la céder à des marchands venus de Dakar avec des camions, qui ont imposé leur prix.

Dans la salle, **une participante** (Amnesty France, Équipe droits économiques, sociaux et culturels) revient sur la difficulté des femmes à hériter. Elle rappelle qu'il existe un protocole additif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes. Très émancipateur pour elles, il statue notamment sur cette question. Qu'en est-il alors des

États qui ratifient des traités et ne les appliquent pas, et de l'application de ce droit pour les femmes ? Elle permettrait à de nombreuses femmes de sortir de situations catastrophiques où elles se trouvent, en particulier en République démocratique du Congo.

Fatou Sow rappelle le contexte dans lequel est né ce protocole. En 1993, après de nombreuses réunions d'élaboration de la charte, les femmes africaines affiliées aux mouvements en faveur des droits des femmes et impliquées dans les consultations sur la charte, ont exigé d'y voir inclus leurs droits spécifiques afin qu'elles soient en mesure de lutter contre les discriminations basées sur le sexe.

Le **Protocole relatif aux droits des femmes** a finalement été adopté à Maputo en 2003, et ratifié par un certain nombre d'États. Le problème est actuellement de passer à son application. Certains chefs d'État ne souhaitent manifestement pas le faire, au nom d'idéologies tirées de la Bible ou du Coran.

D'autres types d'obstacles sont ceux qu'évoquent aisément les gouvernements : la faiblesse des budgets disponibles pour réaliser des programmes qui amélioreraient le niveau de vie des populations et des femmes, du fait des programmes d'ajustement structurels et, globalement, les politiques néo-libérales imposées à l'Afrique qui les obligent à réduire les dépenses sociales de l'État. Or, dans des sociétés où le contrôle des femmes - de leur force de travail, de leurs facultés reproductives - occupe une place centrale dans les idéologies culturelles et religieuses, l'application du protocole ou des droits acquis dans les conventions internationales, s'avère une tâche difficile. D'où l'importance d'une éducation citoyenne pour tous, grâce à laquelle les femmes seraient en mesure de revendiquer leurs droits pour une citoyenneté effective.

5. URBANISATION, GOUVERNANCE LOCALE ET OMD

par Jean-Pierre Elong MBassi Secrétaire générale de CGLU Afrique

M. Elong MBassi reconnaît dans les deux exemples cités par Mme Sow une situation commune à la plupart des pays d'Afrique. Il considère que, en accordant un rôle très limité aux femmes dans l'économie, l'Afrique s'est amputée de la moitié d'elle-même.

Plus largement, ni les gouvernants africains ni la communauté internationale ne semblent vouloir ou pouvoir sortir d'un système économique de type colonial. On reste dans une logique selon laquelle la croissance doit être impulsée par l'inscription des pays africains dans un marché mondial déterminant et les prix, et les productions – pour que, au final, les pays africains soient en mesure de payer la dette. Ce carcan laisse peu de place au développement d'une économie locale et régionale soucieuse de répondre aux besoins des populations locales. Depuis les ajustements structurels, la perspective la plus favorable des dirigeants est ainsi d'être considérés comme les bons élèves du FMI ou de la Banque Mondiale, qui leur délivrent en échange une promesse de croissance. Dans une telle logique, les OMD s'avèrent un jeu de dupes – et d'autant plus que les sommes promises par les partenaires au développement ne sont pas versées.

CGLU Afrique considère qu'il faut sortir de cette logique, pour **mettre en place une économie dont le moteur soit la satisfaction des besoins des gens**, en partant du niveau local. C'est seulement alors que les dirigeants seront en mesure de faire pour leurs pays de réels projets d'avenir – construire des écoles, réduire le chômage, etc. Les OMD ont cette vertu de remettre à l'ordre du jour de telles perspectives pratiques dans la formulation des politiques. Ils ne seront atteints que si sont remis au centre les besoins des gens, le souci de réduire la pénibilité de leurs vies, et le travail comme vertu et comme valeur.

Concrètement, deux axes peuvent être proposés pour remédier à cet état de fait. D'une part, **les décideurs africains devraient changer de perspective et mieux jouer leur rôle**. Depuis la mise en place des ajustements structurels, ils ont adopté des vues à court terme sur l'Afrique, semblant s'aligner sur les rendez-vous trimestriels des missions de la Banque Mondiale et du FMI. Ils se sont dès lors focalisés sur le problème de la pauvreté, et les questions liées au long terme, le développement, la modernisation, les ambitions des pays africains pour les générations futures, ont été délaissées.

Les médias de leur côté devraient assumer leur rôle d'éducation de la société, et prendre pour référence le temps long, et les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils devraient aussi donner un plus large écho aux expériences positives qui s'inscrivent dans la droite ligne des objectifs du millénaire. En 2009 a été créé en Afrique le concours *Harunbutu*, qui vise à récompenser et valoriser les projets porteurs d'espoirs et porteurs de richesse. Le concours a distingué cette année une association sénégalaise réunissant des personnes handicapées, qui ont créé le premier festival culturel international de personnes handicapées, Handifestival. À l'instar d'*Harunbutu*, il revient aux médias de faire connaître de tels projets.

Par ailleurs, il est nécessaire de promouvoir le développement local et l'emploi. Africités, le sommet africain des collectivités locales et régionales, a fait de cet objectif le thème de sa prochaine rencontre, prévue du 16 au 20 décembre 2009 à Marrakech au Maroc, et qui a pour thème, la réponse des collectivités locales et régionales d'Afrique à la crise globale. Si on veut améliorer la vie des gens, c'est de leur quotidien qu'il faut partir.

La situation actuelle de l'Afrique préfigure une tendance qui commence à s'observer aussi dans certains pays d'Europe : un salariat minoritaire, et un monde du travail dominé par l'auto-emploi. Il s'agit d'une mutation de fond, car tout le système d'insertion dans la vie économique et sociale est bâti autour du travail salarié. La tendance à l'auto-emploi majoritaire va changer drastiquement la manière et les outils d'insertion des populations. Il est temps qu'un travail approfondi soit organisé sur cette mutation qui vient. Ce travail doit se faire autant que possible sous forme de regards croisés entre Africains, dont la réalité de l'emploi est dominé par l'auto-emploi, et qui n'a pas encore su mettre en place des systèmes formels d'insertion des acteurs de l'économie populaire dans le système économique, et Européens, qui voient s'effiloche progressivement les acquis du salariat, et qui n'ont pas encore construit une architecture institutionnelle adaptée à l'émergence de l'auto-emploi comme composante essentielle de l'insertion des jeunes dans le monde du travail. Plus que des concepts, la solidarité et la coopération doivent prendre tout leur sens et être reconnues comme des impératifs, pour gérer ensemble cette situation. (mondialisation – multinationales)

Dans la salle, un participant, M. Mpele (CASI Picardie) interpelle M. Elong MBassi sur la liberté de décision des collectivités territoriales à conclure des partenariats.

M. Elong MBassi expose que les collectivités locales réunies au sein de CGLU Afrique se sont préoccupées des OMD dès leur adoption, en 2000. Dès cette date, CGLU avait souligné la nécessité d'un accès pour les populations aux services de base, considérant qu'il était un facteur de réussite primordial pour réduire la pauvreté. Elle avait donc préconisé la localisation des OMD, la définition d'une stratégie propre au niveau de chaque collectivité africaine, et une restructuration des aides budgétaires versées par la communauté internationale en fonction de cette localisation. Il s'agissait ainsi d'échapper à un effet statistique lié à l'achèvement des OMD dans des pays à forte population, escamotant les disparités sur le terrain. Cette demande n'a pas été entendue.

Dans la continuation de cette logique, le sommet Afri-cités de Nairobi en 2006 avait axé ses débats sur la construction de coalitions locales dédiées à la relocalisation des OMD, et invité les Nations Unies à considérer ensemble les modalités d'un partenariat entre collectivités locales, secteur associatif et secteur privé pour atteindre les OMD.

Cet effort a abouti à une meilleure collaboration entre les collectivités locales et le monde associatif, des progrès restant à accomplir pour des relations plus fructueuses avec le secteur privé. Cet effort pourrait être aujourd'hui compromis par la tendance au recul de la décentralisation que l'on constate partout. La nomination d'édiles à Nairobi ou Caracas en lieu et place de maires élus en est une illustration. Il faut donc se remobiliser aujourd'hui pour **remettre la décentralisation et la subsidiarité à l'ordre du jour de l'agenda politique**, en tant qu'elles constituent les modalités conférant aux populations la possibilité de la maîtrise de leur vie.

Ces interventions suscitent plusieurs réactions dans la salle :

Une participante souligne que, lorsqu'on évoque un pays comme l'Inde, on met en avant sa population et sa capacité à créer des richesses. Lorsqu'il s'agit de l'Afrique, on ne parle de la population que sous l'angle de sa pauvreté, pour mettre en avant la richesse du continent en ressources minières. Elle se demande s'il ne serait pas plus fructueux d'appliquer à l'Afrique le même point de vue qu'on accorde à l'Inde.

Gustave Massiah, ancien président du CRID, affirme que la réalisation des OMD passe par des moyens connus et qu'il est possible de mettre en œuvre : une redistribution des revenus financée par des taxes internationales, en fixant dans chaque pays un revenu minimal au-dessus du seuil de pauvreté, et la création de services publics locaux, qui permettent l'accès aux droits fondamentaux pour tous. La situation actuelle d'un pays comme le Brésil, qu'on qualifiait il y a trente ans de « géant malade de l'Amérique latine », montre qu'il n'y a pas de fatalité. Aujourd'hui, la question centrale est donc bien celle de la volonté politique.

Nathalie Chartier-Touzé, déléguée générale du Partenariat français pour l'eau, aborde la question des engagements et le problème du cloisonnement. Le Partenariat français pour l'eau rassemble des ONG, des collectivités locales et des pouvoirs publics. Il a fixé parmi les priorités de son mandat la réalisation de l'objectif relatif à l'accès à l'approvisionnement en eau potable et au service d'assainissement (objectif 7c). Mme Chartier-Touzé rappelle que le Forum mondial de l'eau se réunira en 2012 en France. Elle suggère de profiter de cette opportunité pour mettre les responsables politiques français face à leurs responsabilités.

6. NOUVELLE APPROCHE DE LA RICHESSE ET ENJEUX POLITIQUES DU BIEN-VIVRE

par Patrick Viveret Philosophe, auteur du rapport Reconsidérer la richesse

Plutôt que se demander si les OMD sont une aide pour lutter contre la pauvreté, peut-être faudrait-il questionner la question elle-même. En 1998, les Nations Unies, via le PNUD, avaient mis en évidence qu'il était possible d'éradiquer la faim et la malnutrition et d'assurer les soins de base et un accès à l'eau potable universel – ce avec un budget 10 fois inférieur aux dépenses publicitaires, 10 fois inférieur à l'économie des stupéfiants et 20 fois inférieur aux dépenses d'armement. Deux ans plus tard, les objectifs du millénaire sont très en deçà de ceux du PNUD, et on sait déjà que certains ne pourront être atteints.

S'il n'est pas question de cesser de lutter pour que ces objectifs soient réalisés, il faut aujourd'hui analyser les causes de ce blocage pour traiter le problème à la racine et sur des stratégies dynamiques – et non sur des rattrapages intermédiaires.

Derrière les 3 budgets évoqués par le PNUD, on trouve le même ensemble fondamental, unissant démesure, malaise et maltraitance. On pourrait lui substituer celui d'équilibre, soutenabilité et frugalité, articulé à la notion du *bien-vivre*. Développée lors du Forum social mondial de Belem, cette notion résume bien une nouvelle approche possible.

On qualifie de systémique la crise actuelle en ce qu'elle n'est pas seulement une crise financière, mais aussi sociale, écologique, géopolitique et culturelle. Tous ces domaines sont marqués du sceau de la démesure. Pour mémoire, on peut rappeler que 225 personnes dans le monde ont les revenus de 2,5 milliards d'êtres humains ; que sur les 3 200 milliards de dollars qui s'échangeaient quotidiennement sur les marchés financiers, avant la faillite de la banque Lehman Brothers, 2,7% correspondaient à des biens et services réels, tout le reste relevant de l'économie spéculative.

Pour autant, traiter la question de la démesure ne suffit pas : **on a affaire ici à des économies de dopage** – des économies fondamentalement toxicomanes, et un système fondamentalement pathologique. Il faut donc travailler à établir un diagnostic, et à élaborer des propositions positives.

Quant au diagnostic, cette démesure est directement liée à du mal de vivre et à de la maltraitance.

L'économie des stupéfiants et celle de l'armement s'y inscrivent incontestablement. Mais on peut en dire autant du 3^e budget repère du PNUD, celui des dépenses de publicité. Il est aujourd'hui proche des 800 milliards de dollars annuels. 98% de l'information qu'il véhicule ne correspondent pas à des besoins réels, mais servent à produire de la *consolation*. Dans une société de consommation dominée par le stress, la compétition à outrance, la destruction du lien social et celle de la nature, la publicité promet du bonheur, de la beauté, de l'amitié, ou encore de l'amour ou de la sérénité. Là où existe une aspiration dans l'ordre de l'être, la publicité délivre un message disant que cette aspiration sera satisfaite dans l'ordre de l'avoir, par de la consommation. Dans une logique là encore de type toxicomaniaque, ceux qui ont les moyens d'accéder à ces biens et services sont bientôt frustrés, et, après un bref moment de satisfaction, voudront bientôt une plus forte dose de consommation. Plus grave, ce mécanisme crée artificiellement de la rareté au Sud, et les besoins primaires ne peuvent être satisfaits.

La réponse à la démesure, en termes de frugalité, de simplicité et de soutenabilité, doit donc être articulée avec l'aspiration au « bien-vivre », véritable réponse à l'aspiration au mieux-être. Les mouvements alternatifs ne sont plus les seuls à prôner une telle solution. Le ralentissement face aux logiques de stress et de compétition, la mise en place d'alternatives aux formes de croissance insoutenables, ou encore la recherche de nouvelles valeurs, sont désormais des questions partagées par le plus grand nombre.

La crise actuelle est insoutenable ; son aggravation ira s'accroissant, et les reprises conjoncturelles annoncées ne seront que provisoires. La présente période marque un rendez-vous critique de l'humanité avec elle-même, et la crise est l'occasion d'un saut qualitatif. Si l'on ne veut pas entrer dans une logique régressive, chaotique, voire guerrière, le changement de terrain ne doit pas seulement concerner les pays en développement. **La notion de « bien-être », au cœur de nos vies, doit maintenant être traitée comme une question politique, et un enjeu fondamental de société.**

Concrètement, tous ceux que la publicité incite à consommer toujours plus peuvent d'ores et déjà s'appliquer à eux-mêmes le programme de « sobriété

heureuse», pour stopper à la racine leurs propres comportements compensateurs et toxicomanes, et se donner l'énergie créatrice suffisante pour être capables d'attaquer les grands systèmes pathogènes. Si le couple démesure/mal-être est au cœur du système toxicomane actuel, la sobriété heureuse, qui enseigne à coopérer pour la joie de vivre, doit être au cœur des stratégies positives.

Un tel programme est immédiatement applicable. Si l'on se demande quelle part de notre humanité on estime digne d'occuper une place centrale, mais aussi quelle part de barbarie porte l'humanité, et comment

la traiter, l'autre n'est plus un rival ou un danger potentiel, mais un compagnon de route et une chance. **Coopérer pour s'entraider à mieux vivre ensemble** produit des effets de transformation rayonnants, et génère du désir de vie et du désir d'humanité, qui engendrent de la résistance créatrice elle-même porteuse de transformations expérimentales. La mise en œuvre d'une stratégie de mieux-être, en même temps qu'elle donnera plus de force aux luttes et aux capacités d'expérimentation, fera croître chez d'autres le désir de projets transformateurs de la société, loin du militantisme sacrificiel qui fait fuir tout le monde.

7. NOUVELLES APPROCHES: LE TRAVAIL DÉCENT

par Agnès Naton

Depuis sa naissance, le syndicalisme a travaillé au nom du collectif, et l'individu a été nié. De fait, la place de l'être humain dans la société – son lien à la société, mais aussi son lien avec lui-même, doit être à nouveau questionné. Quand on interroge ceux qui souffrent au travail sur l'origine de cette souffrance, ils invoquent la demande qui leur est faite, au nom de la concurrence, de l'intérêt de l'entreprise, de mal travailler. Cette course à la rentabilité, courtémiste va à l'encontre des valeurs des salariés, du « bien-travailler ». On en connaît les conséquences : consommation d'anxiolytiques, souffrance, dépression, voire suicide. Un tel fait interroge le syndicalisme sur la place de l'individu dans le process du travail.

Le 7 octobre 2009, l'ensemble des organisations syndicales a proposé aux salariés de se mobiliser pour le travail décent, au niveau international. Traiter cette question ne fut pas si simple : évoquer le travail décent renvoie à l'intime – au lien de chacun avec le travail, avec ses collègues, avec soi-même. En déqualifiant les gens au nom du coût du travail, l'entreprise a cessé de les reconnaître en tant que personnes, leur demandant de faire abstraction de ce qu'ils sont.

Plusieurs thématiques sont en jeu dans le travail décent : les droits fondamentaux au travail, les normes internationales, l'emploi de qualité, et la protection sociale. C'est en particulier ce dernier point qui préoccupe ceux qui alternent périodes de travail et périodes chômées. Comment alors construire une sécurité sociale professionnelle et des droits permettant d'être protégés tout au long de la vie, comme on a pu le faire avec la sécurité sociale ? Ici encore, l'articulation entre l'individuel et le collectif est en question.

Le bien-être, le bien-vivre, le bien-vieillir posent autant la question des solidarités intergénérationnelles que celle des rapports Nord-Sud.

Le travail informel, évoqué tout à l'heure par M. Elong MBassi, constitue un des chantiers concrets auxquels devront s'atteler les organisations syndicales. L'auto-entreprenariat, présenté comme le statut miracle permettant d'être libre, autonome et de s'épanouir dans son travail, est surtout le moyen d'accentuer la concurrence entre les salariés, d'abaisser le coût du travail et, surtout, de faire voler en éclat le droit du travail, à l'encontre même de la notion de travail décent.

8. TOUR DE TABLE : LE DÉVELOPPEMENT SUFFIT-IL À LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ?

Fatou Sow considère que l'on devrait commencer par s'interroger sur le concept même de développement, qui est un concept fourre-tout. Les tentatives en ce sens ont été multiples. Quels ont été les contextes de création du concept ? Pourquoi l'appliquer à l'Afrique, plutôt qu'un autre concept comme celui de croissance ? Il appelle d'autant plus à la critique que la majorité des concepts appliqués à l'Afrique a un relent de discrimination, voire de colonialisme et de néocolonialisme. On qualifie ainsi d'informel l'essentiel des activités de production et de commercialisation des populations africaines. Fatou Sow propose de poser la question autrement : comment construire en Afrique des économies permettant aux populations de satisfaire leurs besoins, sur la base de leurs ressources existantes et potentielles ? Comment y exploiter l'ensemble des ressources au bénéfice des populations locales au lieu de laisser les élites ou des seigneurs de guerre se battre pour leur contrôle, comme en Sierra Leone, Liberia, dans le bassin du Congo ?

Jean-Pierre Elong MBassi propose de définir le développement comme un processus visant à réduire la pénibilité du quotidien tout en permettant une vie équilibrée. On s'éloigne donc ici d'une définition en termes strictement économiques, et M. Elong MBassi salue l'intervention de Patrick Viveret, qui met en avant la notion fondamentale de simplicité de la vie, si difficile à atteindre. Pour autant, la proposition de Patrick Viveret que chacun se préoccupe d'abord de son équilibre personnel n'est sans doute pas acceptable en Afrique, en ce qu'elle reviendrait à valider et sanctifier les injustices existantes.

En pratique, si l'on veut modifier la situation actuelle, 3 tâches doivent être menées à bien. **En premier lieu, un travail intellectuel de déconstruction des évidences** qui imprègnent les esprits. Il s'agit de se déprendre de la notion de compétition, ou encore de l'idée que la valeur d'un individu se mesure à l'aune du marché.

En second lieu, la société civile doit exiger la solidarité internationale. Des campagnes pourraient exiger qu'apparaissent dans les budgets municipaux ou régionaux les lignes spécifiques correspondant à la solidarité internationale, et, plus largement, que les gouvernements honorent leurs engagements en matière de solidarité internationale. Une telle démarche devrait également concerner les pays du Sud, par la mise en

place de mesures de solidarité des populations nanties vis-à-vis des populations démunies. Par exemple, rien n'interdit d'envisager d'appliquer le mécanisme proposé par la loi Oudin-Santini au sein des pays Sud. Ce mécanisme permet d'affecter 1% de la facture d'eau et d'assainissement à l'extension de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement aux populations qui en sont démunies.

Enfin, chaque pays, en particulier au Nord, doit assumer vis-à-vis de l'empreinte écologique une responsabilité proportionnelle à sa jouissance des ressources mondiales, et à sa capacité à être prescripteur de nouveaux usages. Cette notion d'empreinte écologique a disparu des discours de la coopération internationale. Elle doit y être réintégrée, avec l'appui de la société civile. Cette notion d'empreinte écologique peut refonder la coopération internationale en redonnant du sens à la notion de solidarité autour des actifs naturels. Il s'agit d'un renouveau et d'une avancée face aux défis que la crise écologique lance au monde actuel. C'est assurément un domaine dans lequel la société civile devrait pouvoir se mobiliser puissamment.

Pour **Fatou Sow**, la solidarité internationale n'a de sens que si elle soutient les actions décidées par les populations africaines qui doivent se mobiliser d'abord elles-mêmes, autour de leurs devoirs et responsabilités, mais aussi de leurs droits. L'ensemble des organisations de la société civile doit, avec la classe politique, construire le continent, et l'effort d'éducation citoyenne doit être poursuivi. Cette solidarité n'aura de sens que si elle aide à sortir l'Afrique des griffes du marché mondial et à montrer qu'un autre 'développement' est possible (Suzanne George, Aminata Traoré, ...)

Dans la salle, deux participants réagissent, estimant qu'il faut aller au-delà du développement :

Bernard Bouchez (Secours Catholique-Caritas France) estime que l'on ne pourra atteindre les OMD qu'à condition de remettre en cause l'idéologie libérale, quelque utopique que puisse paraître ce programme. Le libéralisme ne représente pas la solution au sous-développement, mais bien le problème, et le remède à la crise n'est pas le sauvetage du système libéral.

Thierry Viard (ATD Quart Monde) pointe une dimension essentielle de la lutte contre la misère : la rencontre et l'échange d'expériences vécues entre ceux qui ont été concernés et ceux qui le sont encore. De tels échanges ont un effet libérateur vis-à-vis d'un sentiment de honte paralysant, et permettent une prise de conscience essentielle : on peut tirer de la force d'avoir su résister à la misère. Ils contribuent ainsi à la construction de solidarités efficaces. La Journée mondiale du refus de la misère, emblématique de cette démarche, en constitue un moment clef.

Par ailleurs, on évoque l'extrême pauvreté à propos des pays du Sud, mais elle ne concerne pas qu'eux. L'exclusion sociale existe partout, à des degrés divers, indépendamment du niveau de richesse des pays. La diffusion de cette idée auprès des États africains au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, en contribuant à la sensibilisation de tous, favoriserait la lutte contre l'extrême pauvreté dans les pays du Nord et ne réduirait pas la question de la lutte contre l'extrême pauvreté uniquement à une question de développement.

Jean-Pierre Elong Mbassi est d'accord, mais émet deux réserves. D'une part, pour les pays où la pauvreté est majoritaire, les discours sur la lutte contre la misère ont un effet limitant et péjoratif. En stigmatisant toute une population, ils entérinent implicitement l'idée que les gens ne sont pas maîtres de leur destin et dépendent pour le développement de leur pays de l'action des pays du Nord, tacitement érigés comme modèles.

Or, la précarisation de l'emploi est vouée à s'étendre très largement. Les pays du Nord, qui ne semblent pas en prendre la mesure, doivent s'y préparer, et repenser la défense du travail sur une autre base que celle du salariat dominant. On ne peut plus aujourd'hui considérer que la pauvreté puisse être contenue pour ne concerner qu'une partie minoritaire de la population, et que les inégalités vont naturellement se réduire du fait de la diffusion des fruits de la croissance. On constate partout que le trickle-down ne marche pas, et que les sociétés sont de plus en plus duales, avec une minorité riche qui côtoie la majorité qui vit dans des difficultés de plus en plus insupportables. La crise actuelle offre une opportunité d'interroger ce système peu viable pour la grande majorité de la population. Plus que de porter en commun un discours sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités, il s'agit bien plutôt de remettre en cause l'idéologie de la compétition et de la lutte stérile de tous contre tous, et à la place, de réinventer ensemble un nouveau rapport aux puissants. La croyance selon laquelle ils sont définitivement les plus forts a peut-être elle aussi vécu.

3^E TABLE RONDE

COMMENT CONSTRUIRE DES INDICATEURS PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX ENJEUX IDENTIFIÉS EN IMPLIQUANT LES POPULATIONS CONCERNÉES ?

Animée par **Philippe Frémeaux**, directeur de rédaction d'*Alternatives économiques*

Philippe Frémeaux ouvre cette table ronde par un rappel à propos de l'indicateur de richesse actuel le plus couramment utilisé, le produit intérieur brut (PIB). Le PIB présente la spécificité de comptabiliser l'ensemble des flux de dépenses privées mais aussi celui des flux de dépenses publiques. À cet égard, il n'est pas un si mauvais indicateur. Cependant, il ne tient aucun compte de la destruction des biens impossibles à renouveler.

Dernièrement, une commission a réuni en France des économistes qui se sont intéressés aux limites du PIB. Elle proposait notamment de substituer ou d'ajouter au PIB un autre indicateur synthétique qui, en affectant une valeur à des biens jusqu'à présent non inclus dans le PIB, aurait permis de mesurer les impacts négatifs sur l'environnement. Cette tentative est très critiquable, en ce sens que certains biens ont une valeur incommensurable. Comment par exemple mesurer la valeur de la disparition d'une espèce ? Selon le type de raisonnement des économistes, cette perte pourrait être compensée, selon un mécanisme de substitution, par d'autres éléments, en fonction de

la valeur qu'on leur aurait préalablement affectée. Un tel raisonnement ne peut s'appliquer aux biens qui ont le plus d'importance pour la survie de l'humanité à long terme.

Les réflexions actuelles sur l'évaluation de la richesse s'intéressent maintenant à l'élaboration d'indicateurs qualitatifs. Il faut donc au préalable un accord, en dehors des lois du marché, sur ce qui a de la valeur. Cet accord ne peut être établi qu'au terme d'un débat démocratique impliquant tous ceux qui ensemble font société.

De fait, on ne peut se contenter de qualifier les OMD au moyen d'un indicateur synthétique – les OMD, basés sur des indicateurs précis, ont d'ailleurs été critiqués sur ce point. Les populations à qui s'appliquent les OMD doivent s'approprier les indicateurs de sortie de pauvreté et les déterminer en fonction de ce qu'ils considèrent comme significatif. Cette question est centrale, et conditionne la capacité de la démocratie, exprimée par le débat collectif, à reprendre le dessus sur l'économisme ambiant.

1. ENJEUX DE SOCIÉTÉ SUR LES INDICATEURS: L'EXEMPLE DU QUÉBEC

par **Vivian Labrie** Chercheuse et consultante, membre du comité de direction du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion

L'initiative « **Vers un Québec sans pauvreté** » fournit des éléments consistants en matière de repères, d'indicateurs et d'impacts citoyens. **Impulsée par la société civile, elle a impliqué dès le départ des personnes en situation de pauvreté.** Ils ont élaboré ensemble une proposition de loi citoyenne, qui a abouti à une loi votée par le parlement, associée à une stratégie, un plan d'action, des institutions, puis des indicateurs de suivi de l'application de la loi.

L'application de cette loi peut être présentée de plusieurs façons, mais selon qu'on s'en tient aux indicateurs officiels ou qu'on adopte un autre mode de lecture, on obtient des résultats différents. Il y a donc là un enjeu de conciliation des perspectives.

Durant ces 10 années qui se sont écoulées depuis le début de l'expérience, la question des enjeux, repères et balises a varié. Avant la loi, les repères citoyens

sur les causes de la pauvreté et les enjeux liés à sa lutte ne correspondaient pas aux repères gouvernementaux. Si cette différence a persisté après le vote de la loi, cette dernière a imposé au gouvernement la création d'un observatoire chargé de proposer au ministre des indicateurs pertinents d'application de la loi. Il a finalement été remplacé par un Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), qui fonctionne suivant les principes prévus pour l'observatoire, intégrant notamment dans son comité de direction deux personnes issues des milieux citoyens.

Si la notion d'indicateur implique nécessairement le recours à des données quantitatives, Vivian Labrie considère *a posteriori* que le mouvement citoyen s'est aussi donné des repères qualitatifs et des mots d'ordre. En outre, les enjeux n'étaient pas seulement liés à la lutte contre la pauvreté, mais aussi à des questions de processus et de réparation d'inégalités.

Pour s'efforcer de traduire cette dimension de réparation au niveau des OMD, on peut d'abord citer 3 principes mis en avant dans la proposition de loi citoyenne. Le premier était la priorité à donner à la lutte contre la pauvreté dans l'action gouvernementale. Ensuite, la priorité à donner à l'amélioration des revenus du quintile le plus pauvre de la population sur celle des revenus du quintile le plus riche — une proportion qu'on peut faire varier en fonction de la société concernée. Enfin, les personnes en situation de pauvreté devaient être associées aux processus qui les concernent. S'ils ne sont pas d'ordre quantitatif, ces repères sont toutefois vérifiables au niveau des décisions publiques.

Un autre repère est la **proposition de loi citoyenne elle-même, qui a servi de base à l'élaboration de la loi par l'Assemblée.**

Les buts de la loi, tels qu'ils sont énoncés, peuvent également constituer des repères : promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté, améliorer leur situation économique et sociale, favoriser leur participation à la vie collective et au développement de la société, réduire les inégalités, et développer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise.

Enfin, le mouvement citoyen s'est efforcé d'élaborer un autre repère en traduisant des principes — couvrir les besoins et sortir de la pauvreté — dans les termes de référence des fonctionnaires — revenu gagné, revenu disponible.

En 2003, dans un carrefour de savoirs avec des personnes en situation de pauvreté, ces dernières ont formulé une métaphore résumant leur situation. Elle comparait la société à un palier avec à un bout un escalier roulant qui descend et à l'autre un escalier roulant qui monte. Les personnes en situation de pauvreté ont comparé leur situation au fait de se trouver placéEs dans un escalier qui descend, malgré leurs efforts pour monter, alors qu'à l'autre bout, les plus riches montent dans un escalier roulant qui monte avec eux. Les personnes ont dit aux parlementaires : au lieu de vous acharner à nous faire monter un escalier qui descend, occupez-vous donc des escaliers ! Cette image illustre bien les situations qui génèrent des accroissements d'écart de façon structurelle. Essentiellement qualitative, elle a fini par fonctionner comme indicateur de processus efficient. Appliquée par exemple à des budgets votés après cette loi, elle a ainsi fourni un très bon révélateur des décisions gouvernementales. Cette métaphore peut donc être un outil de choix pour apprécier l'évolution des décisions et actions vers moins de pauvreté et plus d'égalité.

Des chercheurs ont ensuite mis à jour la ressemblance de cette image avec d'autres métaphores récurrentes dans le langage scientifique de la santé publique. L'enjeu actuel est de faire reconnaître sa valeur, en reportant sur cette image les processus de décisions publiques ou les paradoxes vécus par les personnes pauvres.

Enfin, des concepts produits par des personnes en situation de pauvreté ont rejoint un ensemble de réflexions sur l'idée de reconsidérer la richesse et le PIB comme seuls indicateurs.

En ce qui concerne le consensus à construire sur les indicateurs en vue des décisions publiques, l'enjeu a été de conférer de la légitimité à certains indicateurs.

En juin 2009, le Centre d'Études sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) a rendu un avis à ce sujet, retenant des indicateurs susceptibles de correspondre à la fois à des critères scientifiques, à la sensibilité citoyenne et à la capacité d'accueil par le gouvernement des concepts.

La CEPE a d'abord travaillé sur les indicateurs existants, afin de les évaluer. L'expertise citoyenne a démontré qu'un d'entre eux, la mesure du panier de consommation, s'il couvrait les besoins de base, ne pouvait être assimilé à une mesure de sortie de la pauvreté, et constituait une référence trop basse pour le salaire minimum. De même, l'indicateur internatio-

nal de mesure du faible revenu (soit 50 ou 60 % du revenu national médian) a été remis en cause. Bien qu'étant le plus couramment utilisé, il ne permet pas nécessairement de déceler les différences de niveaux de vie. Enfin, les recherches existantes n'avaient pas eu comme démarche de construire des indicateurs en collaboration avec les personnes en situation de pauvreté. L'avis a donc recommandé de construire avec elles, dans une démarche de croisement de savoirs, un tableau de bord prenant en compte l'ensemble des dimensions visées par la loi. Par exemple, comment s'assurer du respect de la dignité? De la lutte contre les préjugés? De la promotion de la solidarité?

Vivan Labrie propose de tirer de l'expérience québécoise un certain nombre d'enseignements. Tout d'abord, les mesures sur lesquelles on insiste dépendent de

la perspective qu'on adopte – celle du gouvernement, ou celle des milieux citoyens; cependant, les chiffres disponibles sont utiles. Ensuite, la question des indicateurs renvoie à des enjeux de discernement et de courage politique. Troisièmement, la façon de modéliser les situations induit des enjeux de transformation du regard. Quatrièmement, on peut pointer, suivant la métaphore des escalators, un message à double contrainte («Je t'aide moi non plus»), très douloureux pour les personnes en situation de pauvreté. Cinquièmement, les cibles, comme celle de 2013 qui impose au Québec d'avoir à cette date rejoint les rangs des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres, sont utiles au débat. Enfin, cette expérience prouve qu'on peut agir autrement, et invite à questionner l'ensemble du pacte social et fiscal.

2. LA MISE EN PLACE D'INDICATEURS ADAPTÉS AUX SITUATIONS CONCRÈTES EN INDE

par Komandur Santana Gopal

Représentant de Global Action Against Poverty (GCAP) Inde

En matière d'indicateurs, de cibles, d'objectifs ou encore de programmes, un important décalage existe entre les problématiques auxquelles s'attachent le gouvernement ou les grandes institutions et celles qui s'imposent aux militants en contact avec les populations concernées.

Les indicateurs habituels – indicateur de budget, de dépenses, etc. – ne correspondent pas aux réalités auxquelles les militants sont confrontés sur le terrain. Celui de la « redevabilité » du gouvernement – la possibilité de lui demander des comptes et de mesurer le respect de ses engagements – est intéressant, mais correspond davantage à la perspective des donateurs et chercheurs qu'à celle des militants.

Le ciblage, sur quoi se focalise une large part des débats, pour déterminer qui est au-dessus, qui est en dessous du seuil de pauvreté n'a pas non plus grand sens pour eux. Le seuil de pauvreté est en réalité une ligne mouvante.

Ensuite, les débats sont centrés sur l'offre, et personne ne semble s'intéresser aux priorités des personnes concernées par la grande pauvreté – comme si la priorité réelle était de se débarrasser d'un sentiment de culpabilité. Ainsi, l'alcoolisme, très répandu en Inde, et qui conduit à des violences domestiques et

au « mésusage » des ressources du foyer, est un problème négligé, et personne ne semble se demander à quoi sont confrontés ceux qui le vivent, et comment ils veulent pouvoir reconstruire leur vie.

Par ailleurs, l'idée selon laquelle les OMD doivent être menés de front ne correspond pas à la perspective des populations concernées, pour qui chaque objectif, une fois accompli, permet d'aller au suivant. Dans le même ordre d'idées, les fonctionnaires pensent qu'une feuille de route est nécessaire à la réalisation des OMD. Or, la question est bien plutôt de partir de ce à quoi les gens aspirent.

En pratique, **les indicateurs les plus utiles sont d'ordre qualitatif, et doivent correspondre à ce que les gens identifient eux-mêmes comme susceptible d'améliorer leur quotidien.** Ils incluent par exemple les notions de confiance ou de maîtrise du changement.

Concernant l'Inde, l'idée selon laquelle les OMD seront réalisés s'ils sont adossés à des droits doit être révisée. Si l'Inde a reconnu le droit à l'emploi, à l'éducation, à l'alimentation et à l'information, les droits politiques ont été piétinés. Le droit au syndicalisme a été dénié à partir du moment où se sont développées les technologies autour de l'ingénierie informatique. Il a été remis en cause dans le domaine de la santé, un

autre secteur en plein développement, et enfin dans tous les secteurs économiques compétitifs au plan mondial. Le droit de s'associer professionnellement, celui de négocier a été refusé aux gens. À la place, on leur a donné le droit de mendier.

Les cadres de référence qui permettront de transformer le quotidien des gens en situation de pauvreté doivent être repensés. Il faut construire des indicateurs radicalement nouveaux dans les 6 ans qui restent. Surtout, il faudrait qu'ils prennent enfin en compte les plus pauvres des plus pauvres.

3. L'ADAPTATION DES OMD À LA SITUATION BRÉSILIENNE

par Maria Mercedes Salgado de Azevedo Agenda Publica (Agence d'analyse et de coopération en politiques publiques)

Agenda Publica est une organisation issue de la société civile qui fait partie d'une plateforme regroupant notamment des représentants du gouvernement brésilien, du PNUD, et des associations impliquées dans les OMD.

Le Brésil est marqué par de fortes inégalités, non seulement entre États³, mais aussi entre les différents groupes de population (noirs, métis, indiens...). Depuis 2004, le Brésil s'est fortement impliqué dans le suivi des OMD, et le gouvernement, réunissant plusieurs ministères, a produit 3 rapports (2004, 2005 et 2007) nationaux de suivi; le prochain paraîtra en 2010. D'autre part, en 2007, cinq universités se sont consacrées à l'élaboration de rapports thématiques consacrés à chacune des régions du Brésil.

Deux points sont remarquables dans l'expérience brésilienne : les cibles des OMD ont été adaptées au contexte de chaque municipalité, et le Brésil a revu ses objectifs, pour aller au-delà, quand ils étaient atteints.

L'objectif 1 (réduction de l'extrême pauvreté et de la faim) a été atteint, et les objectifs 2 (éducation primaire), 3 (égalité des sexes), 4 (réduction de la mortalité infantile) et 6 (sida, paludisme et autres maladies) sont en passe de l'être. L'objectif 5 (santé maternelle) ne sera probablement pas atteint d'ici 2015, de même que les objectifs 7 (préservation de l'environnement) et 8 (partenariat pour le développement).

Au fur et à mesure qu'il atteignait les OMD définis, le Brésil s'est fixé des objectifs plus ambitieux et correspondant à son propre contexte. Ont ainsi été ajoutés à

Pour conclure, M. Gopal cite une parole de Gandhi. Un jour, Gandhi a demandé à un homme de préparer un plan de développement rural. L'homme lui a demandé ce qu'il considérait comme devant être au cœur de l'élaboration de ce plan. Gandhi lui a répondu: « À chaque étape, il faut s'assurer que cette étape-là améliore effectivement la dignité du dernier des hommes. » Sans doute n'est-il pas besoin d'indicateur plus complexe.

l'objectif 1 (réduction de l'extrême pauvreté et de la faim) un indicateur national, dont le but est d'éradiquer totalement la faim. L'objectif 2 (éducation primaire) a été précisé par un principe de non-discrimination, et mentionne explicitement qu'il doit concerner tous les enfants, indépendamment de leur couleur de peau et de la région où ils vivent.

Cette expérience montre qu'au niveau du Brésil, mais aussi de façon générale, **les OMD ne seront réalisés que s'ils sont menés au niveau des municipalités.** Le Brésil a mis en place des outils pour qu'elles soient toutes en mesure de les réaliser, et de mesurer leurs progrès.

Un portail internet, Portal OMD⁴, a été conçu. Chacune des 5 566 municipalités peut afficher sa situation relativement à chacun des objectifs. Les citoyens ont accès à ces données, et peuvent demander des comptes à leur municipalité. Parmi ceux élaborés par les Nations Unies, le Brésil a retenu 10 cibles et 21 indicateurs, qui permettent aux municipalités de se comparer entre elles, mais aussi à l'État et à la nation.

Un autre outil a été l'agenda d'engagement du gouvernement fédéral et des municipalités pour la période 2009-2012. Il consiste en un accord entre ces deux entités pour mettre à disposition des municipalités différents outils, ainsi que des programmes facilitant le transfert de ressources financières vers leurs budgets.

Les municipalités ont encore à leur disposition le *Guide pour la municipalisation des OMD* réalisé par Agenda Publica. Il propose une méthodologie détaillée de réalisation des OMD et les accompagne étape par étape

3. Le Brésil est un État fédéral.

4. www.portalOMD.com.br

tout au long du processus. Il inclut notamment une aide pour la conception de leurs propres indicateurs. Ces indicateurs et les cibles propres à chaque municipalité participent du profil municipal des OMD.

La structure fédérale et très décentralisée du Brésil confère aux municipalités une place importante et de très larges compétences. L'essentiel des cibles et des objectifs est donc de leur ressort.

Municipaliser les OMD est une tâche collective qui doit également impliquer la société civile. 4 étapes doivent être suivies pour l'intégrer. Un comité officiel de suivi et d'accompagnement des OMD doit tout d'abord être créé, qui réunisse les représentants des autorités municipales (spécialement des gestionnaires), mais aussi des membres de la société civile. La seconde étape consiste à élaborer un diagnostic local se basant sur les indicateurs préalablement retenus, avec l'aide notamment du portail OMD et de l'agenda d'engagement. Un plan d'action à moyen et à long terme peut être établi ensuite, qui fixe les actions, responsabilités, durées et ressources nécessaires. La quatrième étape correspond à l'élaboration d'un système de *monitoring* et d'évaluation, basé sur les indicateurs et cibles retenus dans le profil municipal.

Toutes ces initiatives ont été lancées en 2009. La plus récente d'entre elles, le réseau OMD⁵, a été lancé en septembre par les mairies de Santos et Belo Horizonte, avec l'appui du PNUD et d'Agenda Publica. Elle vise à atteindre les municipalités les plus enclavées, et leur propose une coopération, un appui et un renforcement des capacités, dans un contexte où certaines municipalités ne disposent pas du personnel technique nécessaire à la réalisation des OMD.

Globalement, l'expérience brésilienne est donc caractérisée par un effort d'adaptation des objectifs à la réalité locale. C'est pourquoi elle peut servir de modèle pour d'autres initiatives.

Questions de la salle :

Astrid Frey souligne plusieurs points remarquables dans l'expérience brésilienne. La méthodologie appliquée a permis d'intégrer aux OMD la lutte contre les inégalités, qui en est absente. Si l'initiative est encore récente, les indicateurs ont été mis en place dans toutes les communes, permettant de mesurer l'état d'avancement des OMD. D'autre part, les OMD ont été utilisés pour élaborer les politiques publiques locales et ont servi de cadre aux services rendus par les municipalités à la population. Enfin, la société civile est considérablement impliquée via des représentants dans le Comité de suivi des OMD et dans certains conseils municipaux.

Claire De Grave (Terre des Hommes France) aimerait connaître les critères de désignation des représentants de la société civile dans le Comité de suivi. Le programme Fome zero inclut ainsi dans les comités municipaux des participants de la société civile mais, suivant les mairies, leur fonctionnement est plus ou moins démocratique.

Maria Mercedes Salgado de Azevedo explique qu'il existe pour l'instant un comité. À Santos, les organisations de la société civile (associations, syndicats, etc.) ont été convoquées par la mairie et, au terme de plusieurs réunions, ont élu leurs propres représentants.

5. <http://www.redeodm.org.br>

4. UNE EXPÉRIENCE FRANÇAISE : « EXPÉRIMENTER UNE MÉTHODE DE CONNAISSANCE DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE À PARTIR DE CELLES ET CEUX QUI LA VIVENT »

par **Louisa Benregreg**, Militante d'ATD Quart Monde et « personne ressource » dans cette étude, et **Denys Cordonnier**, animateur-consultant, chef de projet de cette étude.

Cette étude a été menée à la demande de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES). Elle comportait deux grandes questions : que peuvent dire de la pauvreté, en termes de connaissances, ceux qui vivent eux-mêmes en situation de pauvreté ? Quelles méthodes mettre en œuvre pour parvenir à ces connaissances ? Pour répondre à ces questions, l'étude a pris le parti d'expérimenter des méthodes nouvelles, pour en tirer des éléments de connaissance.

56 personnes y ont contribué, dont une quarantaine de personnes ressources, ayant l'expérience de la pauvreté et des parcours de vie difficiles. Elles se sont réparties dans quatre groupes de travail avec l'appui d'animateurs. Les membres du groupe qui a travaillé sur le logement (*cf. infra*) étaient des militants d'ATD Quart Monde, et avaient tous connu une phase d'errance liée à l'absence de logement.

Le principe méthodologique qui a présidé à cette étude a été de **prendre pour base le vécu des personnes ressources** et leurs réflexions issues de ce vécu. À partir de ce matériau, il s'est agi de définir collectivement ce que l'étude a nommé des « grandeurs », à savoir : les caractéristiques fondamentales de la pauvreté, pour déterminer ensuite des indicateurs.

35 grandeurs ont été retenues. On peut citer six d'entre elles, à titre d'exemples : les démarches et comportement dus au manque d'argent ; l'enfermement et le découragement ; l'accès aux professionnels (de l'emploi, de la santé, du social...) et les relations avec eux ; le renoncement aux soins ; le langage ; le défaut de logement. Ces grandeurs ont permis de définir 180 indicateurs.

Ce travail a été réalisé au sein des quatre groupes, d'abord séparément puis collectivement, sur une durée totale de 6 jours. Prenant appui sur des expériences douloureuses, il nécessitait un **cadre méthodologique fort, qui a été assuré par des animateurs expérimentés dans le travail avec les personnes en situation de grande pauvreté**.

Donnons ci-après un exemple de grandeur « Ne pas avoir de logement » et des indicateurs qui en sont tirés.

La démarche s'est d'abord attachée à définir l'errance consécutive à l'absence de logement (vivre dans une caravane, une voiture, en centre d'hébergement...). Trois indicateurs ont été extraits de la grandeur « ne pas avoir de logement », qui concerneraient respectivement les jeunes (via la journée d'appel), des acteurs sociaux en relations avec les familles, et les mairies. Cette diversité de sources nous paraît nécessaire pour avancer dans une meilleure connaissance de la pauvreté, en relation avec l'objectif : éradiquer la misère.

Pour les jeunes en errance ou en cohabitation dans leur famille, la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), qui recense tous les jeunes de 18 ans, a été retenue comme un mode opératoire possible. L'insertion, dans les tests d'évaluation, d'une question relative au logement (« Où habitez-vous ? »), permettrait de quantifier les jeunes en situation d'errance présents, mais aussi ceux qui n'ont pas répondu à l'appel, leur absence induisant une situation d'errance.

Concernant les familles, l'indicateur le plus pertinent est celui du nombre d'années passées dans l'errance. Cette question est rarement abordée par les services sociaux, alors qu'elle est déterminante pour cibler le soutien dont a besoin une famille. Elle peut être posée par 3 biais : par les travailleurs sociaux, lors des rencontres avec les familles ; dans les demandes de logement (« Depuis combien de temps êtes-vous sans logement ? ») ; et, indirectement, par l'intermédiaire des responsables d'associations de quartiers, qui peuvent savoir quelles familles sont dans l'errance et depuis combien de temps.

Au niveau des mairies, l'indicateur que nous proposons est le nombre de logements sociaux (et pourcentage) effectivement occupés par des bénéficiaires des minima sociaux. En effet, les personnes qui sont dans un processus de sortie de l'errance rencontrent de grandes difficultés à trouver un logement : on leur oppose généralement leur situation d'extrême pauvreté. L'obligation faite à la mairie (par la préfecture) de

rendre public le nombre de logements sociaux disponibles dans chaque commune permettrait aux personnes concernées de faire valoir leurs droits.

Le travail sur les grandeurs à l'intérieur des groupes a fait apparaître qu'elles étaient toutes reliées entre elles: le logement renvoie à la santé, le retour à l'emploi est lié à l'image de soi, etc., d'où une difficulté méthodologique à isoler chaque grandeur pour se concentrer sur elle.

Les personnes ressources ont déploré le manque de temps dont elles disposaient pour cette étude, ce qui les a empêchées d'affiner leur travail et d'aborder toutes les grandeurs.

Deux aspects méthodologiques de ce travail leur ont semblé particulièrement fructueux: d'une part, sa dimension collective, chaque expérience contribuant à enrichir et préciser le corpus de connaissances; d'autre part, le principe même de constitution des groupes de travail à partir de personnes ayant une expérience personnelle de l'extrême pauvreté. Ils ont estimé que la compréhension intime de l'exclusion, que ne peuvent avoir les chercheurs, était un élément nécessaire à la création d'indicateurs pertinents et efficaces.

Enfin, ils ont conclu à la nécessité d'un lien direct entre élaboration des connaissances et élaboration et mise en œuvre de mesures concrètes. Les participants se sont donc interrogés sur les suites qui seraient données au rapport.

Cette expérience souligne la nécessité d'aller plus loin encore, à travers des **démarches de croisement des savoirs impliquant chercheurs, personnels des administrations, acteurs de terrain et personnes ressources, pour l'élaboration de nouveaux indicateurs**. Qui va s'engager durablement dans ce sens?

Philippe Frémeaux aimerait savoir quelles étaient les conditions institutionnelles de la participation des personnes ressources, et ce qu'elles ont dit en retour sur cette expérience.

Louisa Benregreg explique que les participants n'ont pas eu l'occasion de donner leur point de vue sur cette expérience. Elle se base sur sa propre expérience et sur les échanges qu'elle a eus avec les autres participants pour expliquer ce que représente une telle expérience pour des personnes en situation de pauvreté.

Toutes les personnes ressources connaissaient dès le départ des situations difficiles (logement, santé...), et tous étaient sans emploi. Certains ont dû quitter l'étude en cours de route, soit qu'ils aient trouvé du travail, soit que leur situation personnelle se soit détériorée. Leur participation à l'étude était rémunérée: les personnes ressources se sont considérées comme en formation (c'est sérieux, une formation, et c'est difficile); du point de vue institutionnel, cette participation a d'emblée été considérée comme un travail avec un vrai apport de la part des personnes ressources.

Son premier effet a été de leur **permettre de renouer avec un quotidien s'inscrivant dans la normalité**, y compris jusque dans des gestes élémentaires qui, pour des personnes en situation d'exclusion, sont devenus difficiles – se lever le matin, s'habiller, se coiffer, arriver à l'heure à un rendez-vous, etc. Avoir connu l'extrême pauvreté rend également plus compliqués des rapports sociaux *a priori* évidents, et qui doivent être réappris – par exemple, sourire à quelqu'un. Dans l'espace collectif qu'a constitué l'étude, les personnes ressources ont réappris à former un groupe, écouter les autres en respectant des temps de parole, et, de façon globale, à travailler ensemble, ce qui représentait pour tous une grande difficulté.

Ce travail, qui nécessitait de prendre appui sur leurs expériences personnelles, a permis aux personnes ressources de transcender celles-ci pour en faire un matériau d'étude, et les a incitées à dépasser leurs difficultés personnelles. Des phases de travail en sous-groupe ont favorisé les réflexions impliquant des questions intimes ou des sentiments, plus difficiles à exprimer. **L'expérience a eu un effet très dynamisant sur tous**, non seulement en ce qu'il améliorerait leurs perspectives de retour à l'emploi, mais aussi en ce qu'il a redonné un sens à leurs vies. Enfin, la proposition de participation à cette étude impliquait que de la considération était accordée à leur personne et à leur vécu. Cet implicite, valorisant, a eu un effet très positif.

Mme Benregreg estime essentiel de faire entendre les voix des personnes en situation de grande pauvreté. Elle trouve en effet très frappante la façon dont elles sont évoquées, en France, par les journalistes et les chercheurs – comme si ces derniers n'avaient pas conscience qu'ils parlent de gens qui, comme tout un chacun, ont une vie, une famille, des aspirations... On ne peut se contenter de constater que la pauvreté s'aggrave. Il faut aussi la combattre et donc, d'abord, la regarder comme elle est. Si la misère

n'est pas inscrite au front de ceux qu'elle touche, elle est cependant identifiable si l'on prend la peine de regarder les gens.

Réactions de la salle :

Bruno Quemada (Campagne Demain le monde) observe que les débats, en réaffirmant la nécessité d'une volonté politique forte, donc d'idéologies, prennent leur distance avec le principe de neutralité idéologique qui avait présidé à la déclaration des OMD en 2000. D'autre part, les échanges sur le terrain mènent souvent à la conclusion que les OMD sont dépassés.

Jean-Michel Joubier (CGT) n'est pas d'accord : les OMD, en dépit de leurs insuffisances, demeurent indispensables en tant qu'indicateurs, et donnent un point d'appui pour interpeller les gouvernements et les bailleurs de fonds sur des éléments concrets.

Vivian Labrie remarque la variété des approches dans les interventions de cette table ronde. Elle prouve la nécessité d'adapter et d'améliorer ces objectifs

communs en fonction des contextes où il s'agit de les appliquer, pour partir du point où en est chaque société, avec les personnes concernées. Elle remarque aussi l'unité sur le rôle de révélateur des plus pauvres. De diverses façons, on note également dans toutes ces expériences la tension entre gouvernements et citoyens. La définition de points de repère dans un processus long permet à ces derniers d'interpeller les premiers et de se donner des garanties.

La notion de seuil de pauvreté, ou de ligne, évoquée par K.S. Gopal lui rappelle que l'expérience québécoise a mis en lumière que la transition vers la sortie de la pauvreté se fait en passant par une zone comportant plusieurs seuils. Il faut donc considérer non pas seulement une ligne, mais l'espace au-dessus et en dessous.

Autre point commun à ces interventions, les échanges avec des personnes concernées par les situations de pauvreté. Les réflexions qui en résultent débordent généralement du cadre initial, il faut en tirer des conclusions.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

QUELLE PLACE POUVONS-NOUS AUJOURD'HUI DONNER AUX OMD ?

Nathalie Péré-Marzano dresse un bref bilan de cette journée d'échanges. Beaucoup des interventions ont abordé le problème du décalage entre les OMD et les enjeux actuels de lutte contre la pauvreté et les inégalités, et de sortie de la crise. On peut distinguer 3 niveaux de réflexion :

Compte tenu du contexte actuel se pose manifestement la question de déconstruire un certain nombre de nos schémas intellectuels et de s'interroger sur le système économique qui a été celui de ces dernières décennies, où nous avons connu la croissance économique et qui est induit dans les OMD. De cette remise en cause découle une envie de reconstruire exprimée par les intervenants. Cette reconstruction devrait se baser sur les droits Humains, dans leur universalité et dans leur aspect participatif, et sur la notion de bien-vivre, dont il s'agit de faire un véritable enjeu politique. La perspective est donc celle d'une redéfinition de la richesse.

Pour sortir durablement de la crise et construire un monde plus juste, il faut aujourd'hui, pour reprendre le mot de M. MBassi, exiger la solidarité, en particulier la solidarité internationale. Elle doit être à la hauteur des financements nécessaires au développement, les engagements de financement pris doivent

être respectés et une réelle volonté politique doit être à l'œuvre. L'exigence de solidarité renvoie aussi au respect des choix des populations concernées et à la prise en compte des réalités locales. Elle doit s'appliquer à faire exister une véritable démocratie, condition nécessaire pour que les gens puissent se mobiliser pour leurs droits et reprendre le pas sur leurs vies.

Les débats ont enfin pointé la question des responsabilités de chacun. Les États du Sud doivent respecter les engagements qu'ils ont pris en 2000 vis-à-vis des OMD, prendre en compte la voix des citoyens et fournir à tous les services sociaux de base. Les pays du Nord, au-delà du respect de leurs propres engagements, doivent encore assumer leur responsabilité dans la crise actuelle, y compris au niveau écologique. Le travail ne crée pas seulement des richesses, mais aussi du lien social, de l'estime de soi et de la dignité. À ce titre, il est de la responsabilité de tous de le replacer au cœur des préoccupations.

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats a été mise sur pied il y a moins d'un an. Comment prend-elle en compte l'ensemble de ces enjeux ? Comment envisage-t-elle de travailler avec les sociétés civiles, au Nord et au Sud ?

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MONDIALISATION, DU DÉVELOPPEMENT ET DES PARTENARIATS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNE ET LES OMD

par **Philippe Meunier**

Adjoint au directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères et européenne

M. Meunier souligne les convergences entre les grandes questions abordées ici et les débats qui ont eu lieu dernièrement à Ouagadougou, à l'occasion du Forum pour le développement durable, qui ont souligné le nécessaire engagement des États pour la réduction des gaz à effet de serre mais aussi l'importance de l'impulsion au niveau local. Le changement climatique

ajoute à la gravité de la crise et, comme elle, affectera d'abord les populations les plus vulnérables – et d'autant plus sévèrement que la couverture sociale fait défaut.

La crise actuelle est extrêmement sérieuse ; si la croissance donne des signes de reprise, cette reprise

est en réalité entretenue, donc fragile. De façon inédite, elle est caractérisée par la rapidité avec laquelle elle s'est propagée: partie des États-Unis, elle s'est en quelques heures généralisée au niveau mondial. On aurait pu penser que les pays les plus pauvres, moins intégrés dans la mondialisation, en seraient en partie préservés. Au contraire, ils sont touchés sur un mode cumulatif: tandis que les mouvements de capitaux se tarissent, les transferts financiers des migrants, qui jouaient un rôle contracyclique, diminuent également.

La complexité de cette crise et, partant, la difficulté à l'analyser, constitue un obstacle majeur à son traitement. Économique et financière, elle est aussi écologique, et manifeste, à ce niveau, qu'elle est la **crise d'un modèle de développement pensé sur le court terme, qui a connu les dérives de la dérégulation**. D'un point de vue plus sectoriel, la crise se traduit encore au niveau alimentaire et au niveau des prix de l'énergie. Si toutes ces crises sont liées entre elles, les solutions doivent aussi l'être, et **une approche pluridisciplinaire est requise**.

Par ailleurs, les organisations internationales, complexes et nombreuses, souffrent d'un défaut de coordination, qui limite leur capacité à coordonner l'action des États. Ainsi, le domaine de la sécurité alimentaire concerne autant la FAO, le PAM et le FIDA que la Banque Mondiale et le FMI, et il est très compliqué de faire travailler ensemble ces institutions.

Consciente de ce fait et de la nécessité de sortir d'une approche en silo, la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats a adopté une structure nouvelle, qui permet notamment d'appréhender les différents domaines qui relèvent de l'aide au développement de façon plus globale, avec des sous-directions spécialisées. Cette organisation vise à **développer une stratégie sectorielle, prendre en compte les biens publics mondiaux** (ressources naturelles, climat, énergie, santé, sécurité alimentaire) en relation avec les stratégies en matière de développement, et **faire progresser la régulation et la gouvernance internationales**. À cet égard, le fait que le G20 soit devenu l'instance de coordination économique internationale doit nous amener à répondre aux questions suivantes. Qu'en est-il alors de l'implication des Nations Unies et de celle de l'Europe? Comment va travailler le G20, sachant que l'Afrique et les pays arabes y sont peu représentés? C'est au niveau de cette instance que peuvent progresser les enjeux en matière de solidarité.

La création de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats a également été marquée par la volonté d'ouverture du ministère des Affaires étrangères vers des partenariats avec la société civile. À l'instigation de Bernard Kouchner, un Conseil stratégique de la coopération non gouvernementale avec les collectivités locales a été créé. Nombre de questions de gouvernance ne peuvent être réglées qu'en mobilisant, au Nord comme au Sud, les différents niveaux de gouvernance.

Quant aux moyens, il est clair qu'un changement d'échelle et des financements supplémentaires sont nécessaires.

C'est pourquoi la Direction générale se consacre à la recherche de financements innovants pour le développement. Concernant le climat, il est envisagé d'affecter une partie des enchères carbone en faveur de l'adaptation des pays pauvres. Un groupe de travail international pour une contribution solidaire sur les taxations financières a été lancé dernièrement par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Comme on l'a vu avec la taxe sur les billets d'avion, de telles initiatives rendent possible de mobiliser des financements à une plus vaste échelle que les financements classiques. Cette logique de financements innovants doit être complémentaire à l'APD et viser des activités pérennes. Après la santé, ils pourraient être consacrés à l'environnement et à l'éducation. Une stratégie d'utilisation de ces financements doit être clairement définie, y compris pour convaincre les citoyens s'ils ne prennent pas la forme d'une taxe, mais d'une contribution volontaire. Ce vaste chantier progresse notablement, et la crise est l'occasion de le faire avancer plus encore.

Questions de la salle :

Jean-Michel Joubier (CGT) relève que M. Meunier n'a pas évoqué la crise sociale, en relation avec la question de la place du travail dans la société, de sa déqualification et de sa marginalisation. Le travail joue cependant un rôle central dans la réalisation des OMD. En ce qui concerne l'ouverture du ministère des Affaires étrangères à la société civile, il n'est pas certain que le Conseil stratégique, tel qu'il a été conçu, remplisse véritablement ce rôle.

Michel Roy voudrait connaître le point de vue de M. Meunier sur la pertinence des OMD, dans ce contexte.

Philippe Meunier confirme qu'ils demeurent une priorité absolue, même si leur réalisation est encore compliquée par le contexte actuel. Des actions de commu-

nication en direction des États, au Nord comme au Sud, et des sociétés civiles, seront entreprises par le Ministère. Le domaine de la sécurité alimentaire, où la priorité agricole s'est effondrée au fil des années, chez les pays donateurs comme chez les pays récipiendaires, montre à quel point ces actions sont importantes. La santé est une autre priorité.

Vivian Labrie s'interroge sur l'impact de la crise sur la répartition des richesses. Elle aimerait savoir quelles mesures concrètes sont prises pour éviter que la crise ne creuse l'écart entre riches et pauvres, en augmentant la captation des biens par les premiers.

Philippe Meunier considère que, pour étudier ce point, il faut commencer par analyser la crise, qui s'explique en grande partie par les déséquilibres de richesses. Ainsi, alors qu'aux États-Unis la pauvreté va croissant, la consommation mondiale concerne encore massivement l'Amérique du Nord, tandis que celle des pays émergents (Inde, Chine, etc.) reste faible. La question du moteur de la consommation mondiale, qui doit être plus vaste et moins centré sur les écarts de richesse, est fondamentale.

Une participante se demande si la crise n'est pas l'occasion d'un travail approfondi auprès du grand public sur les causes de la crise, qui contribuerait à l'éducation au développement.

Philippe Meunier confirme qu'un travail de sensibilisation en faveur du développement a été décidé et mis en route. Un axe de ce travail est de mettre en avant et faire progresser la réflexion sur les biens publics mondiaux. La vision selon laquelle l'existence de pays vulnérables ne nuit pas au développement des autres doit être abandonnée. Sur les pandémies comme à propos d'autres défis, il s'agit de faire passer l'idée de solidarité entre citoyens du monde.

Bruno Quemada (Campagne Demain le monde) revient sur les énormes moyens qui ont été mobilisés pour le sauvetage du système bancaire, et demande pourquoi une part, même minime, de ces moyens n'a pas été consacrée à la réalisation des OMD et, plus largement, à la lutte contre la pauvreté.

Philippe Meunier explique que les moyens affectés au système bancaire l'ont été par nécessité. Il s'agit d'un soutien ponctuel lié à la gravité de la situation.

Un participant rappelle qu'en 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies sera dominée par le bilan

d'étapes des OMD, 10 ans après leur lancement. Il aimerait savoir si la France a prévu un plan d'action. Une autre participante aimerait savoir si le ministère des Affaires étrangères envisage d'associer la société civile à sa préparation.

Philippe Meunier précise que le ministère des Affaires étrangères souhaite que l'Assemblée générale des Nations Unies de 2010 dresse un bilan précis de l'état d'avancement des OMD, et soit l'occasion d'une réflexion sur chacun d'entre eux, pour éventuellement envisager de nouvelles méthodes.

Pour ce qui est d'associer la société civile à sa préparation, ceci sera réalisé notamment par le biais du Conseil d'orientation stratégique, qui a pour vocation de préparer les grandes échéances internationales avec les différents acteurs impliqués. Sa prochaine réunion portera sur les enjeux transversaux de la Conférence de Copenhague.

À propos des efforts de sectorisation réalisés au ministère des Affaires étrangères, **un participant** observe qu'il reste très difficile pour les membres de la société civile de trouver le bon interlocuteur, en particulier pour obtenir les chiffres exacts de l'APD, qui varient selon qu'on s'adresse aux Affaires étrangères ou au ministère des Finances. Il remarque d'autre part que la part des prêts octroyés dans le cadre de l'APD a pris le pas sur les dons.

Pour ce qui est de la comptabilisation de l'APD, **Philippe Meunier** explique que la réforme du ministère des Affaires étrangères vise notamment à en dégager une vision plus claire et synthétique, en considérant l'ensemble des contributeurs. Il partage toutefois ce constat de manque de lisibilité globale.

Quant aux prêts octroyés dans le cadre de l'aide au développement, il considère que le prêt concessionnel, s'il ne convient pas aux pays les moins avancés, reste cependant un instrument intéressant pour d'autres, et cite les exemples du Kenya, de l'Afrique du Sud et du Ghana, où il a donné de bons résultats.

Sébastien Fourmy (Oxfam France-Agir ici) demande, à propos des financements innovants, ce qu'il faut entendre par « complémentaires » à l'APD. D'autre part, il aimerait savoir si le propos de M. Meunier, quand il constate la nécessité de repenser le développement et son mode de financement en raison de l'impact des changements climatiques, correspond à une position

officielle. En effet, il lui semble que d'autres ministères ont un point de vue différent.

Philippe Meunier constate que les financements innovants sont une priorité du ministère des Affaires étrangères, qui s'efforce de faire progresser le débat interministériel et international.

Nathalie Péré-Marzano remercie l'ensemble des participants, et émet le vœu que des espaces de discussions pareils à celui qu'a constitué cette journée se renouvellent pour continuer à réfléchir ensemble aux OMD, mais aussi à tout ce qu'il s'agit de repenser et remettre en question.

ANNEXES

PRESENTATION DES INTERVENANTS

JEAN-PIERRE ELONG MBASSI

Originaire du Cameroun, Jean-Pierre Elong Mbassi agit depuis de très nombreuses années en faveur de la promotion de la gouvernance locale en Afrique.

Ancien secrétaire exécutif du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM), il est aujourd'hui Secrétaire Général de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique.

Géographe et urbaniste de formation, Jean-Pierre Elong Mbassi est également un expert reconnu dans les domaines de l'aménagement durable des territoires et du développement local et régional.

Il a occupé pendant plus de vingt ans le poste de secrétaire exécutif du Partenariat pour le développement municipal, l'agence d'assistance technique et de soutien institutionnel aux pouvoirs locaux en Afrique, fondée par la Banque mondiale et ayant son siège à Cotonou, au Bénin.

Il a également été secrétaire général de la Coordination des associations de villes et autorités locales (CAMVAL) qui est établie à Genève.

K.S. GOPAL

K.S. Gopal est directeur du Centre for Environment Concerns (Centre des questions relatives à l'Environnement), une organisation non gouvernementale basée à Hyderabad dans l'Etat indien d'Andhra Pradesh. Le centre a été fondé en 1984 par un groupe d'universitaires et de militants pour promouvoir la gestion de l'environnement par le développement durable et améliorer les moyens de subsistance en milieu rural.

Gopal a obtenu un master en Gestion d'entreprises et un diplôme en Affaires Internationales à l'Institut indien du commerce extérieur (**Indian Institute of Foreign trade**). Il a rejoint le collège des membres de l'administration indienne (**Administrative Staff college of India**) en tant que membre associé de la faculté, dans la division Gestion du développement. Voulant mettre les sciences de gestion au profit du développement, il s'installe, en 1980, dans des villages pour lancer des activités de développement rural pour les produits chimiques IDL. Par la suite, accompagné de ses anciens collègues d'ASCI (**Administrative Staff college of India, ASCI**), Gopal

crée la Société pour le Développement Deccan (**Deccan Development Society**) et rejoint ensuite le CEC.

Gopal a été maître de conférences dans plusieurs universités, y compris comme professeur invité, au département de sciences politiques à l'université de York, au Royaume-Uni. Il a publié plusieurs articles dans des revues et des journaux. Il est également Président du Réseau sud-asiatique de développement social et agricole (**South Asian Network for Social and Agricultural Development, SANSAD**), membre de la recherche et des comités académiques de l'Institut national du développement rural, et membre du Conseil de la protection de l'environnement et de la formation à l'Institut de recherche Hyderabad.

VIVIAN LABRIE

Diplômée en Lettres, elle possède un doctorat d'État ès Lettres de la Sorbonne.

Consultante et chercheuse, elle est membre du Comité de direction du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (CEPE) du Québec qui vient de publier un avis sur les indicateurs requis par la Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle développe une approche faisant place à l'expertise des milieux citoyens et des personnes en situation de pauvreté.

Elle a participé à la mise en place en 1998 du Collectif pour un Québec sans pauvreté et en a été la porte-parole de sa fondation, en 1998, jusqu'en 2006.

Elle a participé à l'ouvrage *Une soupe au caillou - Réflexions sur l'injustice économique* et à l'équipe d'édition de *Tenir parole! Trajectoires citoyennes* autour d'une affiche, publié par le Collectif aux Presses de l'Université Laval en 2008.

AGNÈS NATON

Actuellement secrétaire de la CGT, Agnès Naton s'intéresse au syndicalisme dans les années 1980, plus particulièrement à la question de la santé au travail. En 1995, elle participe à la création d'un réseau inter-associatif, le collectif « Alerte contre l'exclusion » qui se crée en Haute-Savoie. Elle y mène des travaux sur le

logement des gens du voyage, la citoyenneté à l'école et les quartiers sensibles. Elle devient secrétaire du syndicat des PTT en 1989 et secrétaire de la CGT Haute-Savoie en 2000. En 2006, elle est nommée au sein des instances nationales de la CGT, au poste qu'elle occupe actuellement, dédié à la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la précarité et pour l'insertion professionnelle et sociale. Elle travaille en relation avec le monde associatif. Depuis 2006, elle a participé au Grenelle de l'insertion en qualité de co-présidente du troisième groupe de travail sur les questions d'accompagnement social et professionnel (Groupe C : L'évaluation des parcours d'insertion, de leurs écueils et de leurs conditions de réussite) en 2008, et à la Commission de concertation jeunesse du cabinet de Martin Hirsch, en 2009.

ELAINE RYAN

Experte associée au Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme des Nations Unies (HCDH), elle travaille avec l'Experte Indépendante de l'ONU sur les Droits de l'Homme et l'Extrême Pauvreté, Magdalena Sepúlveda. Dans ce cadre, elle étudie les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et leur impact sur la promotion des droits humains. Leur recherche est orientée sur le rôle des systèmes de protection sociale dans la promotion du droit à la sécurité sociale et du droit à un niveau de vie décent. Avant de rejoindre le HCDH, elle a travaillé pour l'ONU au Liberia et pour la représentation de l'Union Européenne à l'ONU à Genève.

MARIA MERCEDES SALGADO DE AZEVEDO

D'origine nicaraguayenne, elle fait ses études au Brésil et est diplômée en Sciences Sociales par l'Université de Sao Paulo. Elle se spécialise par la suite dans le champ des relations internationales et des politiques publiques. Diplomate pour le gouvernement du Nicaragua, elle occupe les postes de Conseillère pour l'Ambassade du Nicaragua au Brésil entre 1982 et 1986, et Conseillère pour le Ministère du Tourisme de 1987 à 1990. Actuellement, elle est secrétaire exécutive de « Agenda Publica », un cabinet d'expertise et de conseil en politiques publiques brésilien qui œuvre pour le renforcement des capacités des pouvoirs publics, pour une « municipalisation »

des Objectifs du Millénaire et pour une gouvernance démocratique, participative et citoyenne à travers un système de formation des élus et de construction d'indicateurs adaptés aux réalités locales.

FATOU SOW

Diplômée en Sociologie et Philosophie, Fatou Sow a mené la majeure partie de sa carrière comme chercheuse associée à l'Institut fondamental d'Afrique Noire et chargée d'enseignement au Département de Sociologie de l'Université Cheikh Anta Diop. Elle a contribué, à la fin des années 1980, à la création d'enseignements sur les questions de genre au Conseil pour le développement des sciences sociales en Afrique (Codesria). Depuis 1993, elle mène de front une carrière d'enseignante à Dakar et de chercheuse au CNRS, à l'Université René Diderot, dans le laboratoire « Société en développement dans l'espace et dans le temps » (SEDET), fondé par Catherine Coquery-Vidrovitch. Au fil de sa carrière, par ses écrits, et ses interventions elle a contribué à ancrer les questions de genre dans les institutions de recherche et les universités africaines, mais aussi à faire connaître dans les milieux internationaux les richesses et les attentes des femmes africaines et de leurs associations. Elle exerce des responsabilités dans plusieurs réseaux féministes, notamment comme coordinatrice pour l'Afrique de l'Ouest du réseau « Femmes sous lois musulmanes » et du « Development Alternatives for Women in a New Era » (DAWN), un puissant organisme de lobbying auprès des institutions internationales.

Elle est l'auteure notamment de *Femmes sénégalaises à l'horizon 2015*, avec Mamadou Diouf et al., 1993. ; *Engendering African Social Sciences* avec Ayesha Imam et Amina Mama et al., Codesria, Dakar, 1997 ; *Sexe, genre et société, engendrer les sciences sociales africaines* avec Ayesha Imam et Amina Mama et al., Codesria/Karthala, Paris, 2004 ; *Les Sénégalaises en chiffres : étude sur les données socio-économiques relatives aux femmes*, avec Mamadou M. Guèye et al., PNUD, Dakar, 2002 ; *Notre corps, notre santé : la santé et la sexualité des femmes en Afrique subsaharienne*, avec Codou Bop et al., Paris, l'Harmattan, 2004.

PATRICK VIVERET

De formation philosophique (CAPES) et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Patrick Viveret fut magistrat à la Cour des Comptes (conseiller maître) où il a été nommé en janvier 1990. Il fut rédacteur en chef des revues Faire (de 1975 à 1981) puis Intervention (de 1982 à 1985), et Transversales Science culture (de 1992 à 1998).

Fondateur de « l'Observatoire de la décision publique » il est chargé par le Premier Ministre français, M. Michel Rocard, d'une mission sur l'évaluation des politiques de 1988 à 1990. Secrétaire général de la mission pour le centenaire de la loi de 1901 sur les associations il est ensuite chargé de conduire une mission sur « les nouveaux facteurs de richesse » à la demande du Secrétaire d'Etat à l'Economie solidaire. Son rapport désormais publié aux éditions de l'Aube s'intitule « Reconsidérer la richesse ». Cette mission donnera lieu à une rencontre internationale co-organisée avec le PNUD. Il est l'un des co-fondateurs du « Forum pour d'autres indicateurs de richesse » (FAIR) qui a organisé une rencontre à l'Assemblée Nationale et au Conseil économique social et environnemental sur les enjeux démocratiques de nouveaux indicateurs de richesse.

Il est l'auteur de Attention Illich (Cerf 1974), de Pour une nouvelle culture politique, en collaboration avec Pierre Rosanvallon (Seuil 1978) et de L'évaluation des politiques et des actions publiques (Documentation Française, Paris, 1990) de Démocratie, passions, frontières (éditions Charles Leopold Meyer, 1998), a écrit Pourquoi ça ne va pas plus mal ? (Fayard, 2005) et en collaboration Pour un nouvel imaginaire politique (Fayard, 2006) et Pour sortir des logiques de guerre (éditions de la rue d'Ulm, 2008).

Il est l'un des initiateurs du projet international « Dialogues en Humanité », a été directeur du Centre international Pierre Mendès France et a participé à plusieurs forums sociaux mondiaux et européens. Il participe aux activités de l'Alliance pour la Planète, et est membre du Comité de veille écologique de la Fondation Nicolas Hulot et du projet « Alliance civique pour l'humanité ».

DENYS CORDONNIER, LOUISA BENREGREG, MOHAMED MEBAREK

DENYS CORDONNIER est consultant à Valeur Plus, qu'il a créée : il facilite des démarches et des projets dans lesquels agissent et réfléchissent ensemble des personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs issus d'entreprises, de collectivités territoriales, d'associations, de syndicats.

LOUISA BENREGREG ET MOHAMED MEBAREK

participent en tant que « militants Quart Monde » au Mouvement ATD Quart Monde. Ils habitent à Noisy-le-Grand, ville où ce Mouvement conduit de longue date le projet de « Cité de promotion familiale ». Ils participent régulièrement à l'université populaire Quart Monde d'Ile-de-France. En 2009, tous les trois ont été membres d'une équipe de 56 personnes, animée par Denys Cordonnier, qui a réalisé un travail pour l'Observatoire National (français) de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES).

Il s'agissait, à partir de celles et ceux qui vivent en situation de pauvreté (dites « personnes-ressources », parmi lesquelles Louisa Benregreg et Mohamed Mebarek) d'expérimenter une méthode de connaissance de la pauvreté et d'élaboration d'indicateurs.

LA COALITION AMCP FRANCE : UN RÉSEAU MULTI-ACTEURS EN ACTION CONTRE LA PAUVRETÉ

Action Mondiale Contre la Pauvreté est une coalition qui regroupe des associations de solidarité internationale, des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion en France, des syndicats et des associations de collectivités territoriales. Le CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), collectif de 55 associations de solidarité internationale, en est le coordinateur au niveau national. Le réseau est représenté au niveau européen et international par Global Call for Action against Poverty (GCAP).

En 2005, ce réseau a mené une mobilisation autour des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) intitulée « 2005 : plus d'excuses ! ». Cinq ans après la Déclaration du Millénaire et le lancement des OMD par les Nations Unies, le réseau AMCP dénonçait le retard pris dans l'avancée des objectifs et le non-respect des engagements des Etats tant au Nord qu'au Sud. Il proposait d'inclure certains enjeux oubliés de la lutte contre la pauvreté et faisait plusieurs recommandations. Parmi elles : réintroduire les populations exclues au cœur de la réalisation des OMD, augmenter la quantité et la qualité de l'aide publique au développement, lutter contre les paradis fiscaux et judiciaires, mettre en place des accords commerciaux justes et agir pour une gouvernance mondiale renforcée.

ACTIONS DE LA COALITION

2006

Séminaire « Extrême pauvreté et emploi décent » (objectif 1, cible 1.B)



2007

Colloque « La santé pour le développement : Défis et responsabilités » (objectifs 4, 5, 6)



2008

Dialogue haut niveau de la société civile européenne avec la Présidence française de l'UE en amont de la Conférence de Doha. (objectif 8)



2009

Le séminaire de 2009 : « Les Objectifs du Millénaire pour le Développement face à la crise », entend relancer la réflexion et définir les nouveaux enjeux qui permettront de mobiliser largement autour de la réalisation des OMD, dans la perspective de l'année 2010.



2010

2/3 du parcours fixé par les Nations Unies pour la réalisation des OMD
Année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

G20, OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT : A QUAND UNE VÉRITABLE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, L'EXCLUSION ET LES INÉGALITÉS ?

Colloque à l'initiative de l'Action Mondiale contre la Pauvreté (AMCP)
« Les Objectifs du millénaire pour le développement en question face à la crise »
Lundi 12 octobre 2009, Hôtel de Ville de Paris

La troisième réunion du G20 depuis le début de la crise financière vient de se terminer, et toujours pas de mesures ni de moyens pour lutter véritablement contre l'aggravation de la pauvreté dans le monde et l'écart croissant des inégalités.

La volonté affichée de lutter contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale pourrait laisser penser que nos dirigeants ont compris l'importance de trouver les sources de financement à la hauteur des besoins des populations, et d'une plus juste répartition de la richesse mondiale. Mais rien n'est dit sur l'affectation qui sera donnée à ces financements, si ce n'est celle de la « relance économique ».

De quelle relance économique avons-nous besoin ? Le développement, la lutte contre la pauvreté et la faim sont-ils forcément induits par la croissance économique telle que prônée par ce groupe des vingt pays les plus puissants de la planète ? Les Etats vont-ils chercher à respecter leurs engagements qu'ils s'étaient fixés pour 2015 : huit « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD), pour lutter contre la faim et l'extrême pauvreté ? Les OMD sont-ils une réponse suffisante aux différentes facettes de la crise actuelle : aggravation du chômage, augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim (1,02 milliards selon la FAO), destructions environnementales, pour n'en citer que quelques-unes ?

A la veille de la Journée mondiale du Refus de la Misère, le 17 octobre, et d'un premier bilan d'étape des OMD qui sera tiré en 2010, tels sont les enjeux qui seront posés à l'occasion du colloque sur « Les Objectifs du millénaire pour le développement en question face à la crise ».

Ce colloque impliquera une grande diversité d'acteurs issus de différentes régions du monde : chercheurs du Nord et du Sud, pouvoirs publics, syndicats, associations, ONG, collectivités viendront nourrir cette réflexion (voir programme joint). Des interviews pourront être organisées avec les intervenants pour approfondir avec eux leur analyse de la situation actuelle et leur approche de la réduction de la pauvreté.

LES HUIT OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT



OBJECTIF 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim

CIBLE 1.A ▶ Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

CIBLE 1.B ▶ Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

CIBLE 1.C ▶ Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim



OBJECTIF 2 Assurer l'éducation primaire pour tous

CIBLE 2.A ▶ D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires



OBJECTIF 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

CIBLE 3.A ▶ Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard



OBJECTIF 4 Réduire la mortalité infantile

CIBLE 4.A ▶ Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans



OBJECTIF 5 Améliorer la santé maternelle

CIBLE 5.A ▶ Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

CIBLE 5.B ▶ Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015



OBJECTIF 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

CIBLE 6.A ▶ D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

CIBLE 6.B ▶ D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida

CIBLE 6.C ▶ D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle



OBJECTIF 7 Préserver l'environnement

CIBLE 7.A ▶ Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles

CIBLE 7.B ▶ Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010

CIBLE 7.C ▶ Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base

CIBLE 7.D ▶ Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis



OBJECTIF 8 Mettre en place un partenariat pour le développement

CIBLE 8.A ▶ Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

CIBLE 8.B ▶ Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA)

CIBLE 8.C ▶ Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

CIBLE 8.D ▶ Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme

CIBLE 8.E ▶ En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

CIBLE 8.F ▶ En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous

ELIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET ACCÉDER À UN TRAVAIL DÉCENT (OBJECTIF 1)

Dix ans après, où en est-on de la réalisation des Objectifs du millénaire ?

Les Nations Unies viennent de publier un rapport d'étape sur les Objectifs du millénaire pour le développement¹ (OMD) qui souligne la lenteur dans la réalisation des objectifs, et qui affirme que la crise économique met en danger les progrès accomplis.

Cette crise va plonger des millions de personnes dans la pauvreté, avec les risques de troubles sociaux et politiques que cela implique, qui ralentiront d'autant plus les avancées vers les OMD.

Certains succès ont été enregistrés

« Bien menées, certaines politiques et actions, rendues possibles par un financement adéquat et une volonté politique forte, peuvent donner des résultats. On meurt moins du sida aujourd'hui, et beaucoup de pays mettent en place des stratégies qui ont fait leurs preuves pour combattre le paludisme et la rougeole, deux des maladies qui tuent le plus d'enfants. Le monde est très près d'arriver à l'éducation primaire universelle, et nous sommes sur la bonne voie pour la réalisation de la cible concernant l'eau potable » (Rapport ONU 2009).

La crise économique remet en question les avancées

Il est des domaines où les progrès vers les huit objectifs se sont ralentis voire inversés. Si le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour a diminué, passant de 1,8 à 1,4 milliard de 1990 à 2005, on estime qu'en 2009, de 55 à 90 millions d'individus vont tomber dans l'extrême pauvreté.

Le nombre de personnes souffrant de la faim et de malnutrition en 2008 a augmenté, en grande partie à cause de la hausse des prix des denrées alimentaires, inversant les tendances constatées depuis 1990. Selon le dernier rapport de la FAO, ce nombre est passé de 900 millions en 2007 à 1,02 milliard en 2009. La baisse des prix des produits alimentaires au niveau international au cours du deuxième semestre 2008 ne s'est pas traduite par des prix plus abordables pour la plupart des habitants de la planète.

L'emploi est lourdement touché: l'aggravation du chômage partout dans le monde va toucher selon l'Organisation internationale du travail (OIT), 51 millions de personnes supplémentaires dès 2009², en particulier des femmes, dont beaucoup sont piégées dans des emplois précaires et souvent non rémunérés.

Ces chiffres n'intègrent pas de statistiques concernant l'activité informelle, qui représente la majeure partie des emplois dans les pays en développement.

PERSPECTIVES ET NOUVEAUX ENJEUX

Inscrire les OMD dans des politiques globales au niveau local, national et international

La crise actuelle montre que tous les Etats sont interdépendants et que la logique de marché, si elle est dominante, ne leur permet pas d'atteindre des objectifs de développement et de lutte contre l'exclusion sociale.

1. Voir « Objectifs du millénaire pour le développement – Rapport 2009 » Voir <http://mdgs.un.org>

2. Voir ILO, Global Employment Trends, Janvier 2009

En effet, la persistance de la misère et de l'exclusion sociale dans les pays riches montre que la croissance économique à elle seule ne suffit pas à éradiquer l'extrême pauvreté. De même, comme on peut le lire dans le rapport 2008 de la CNUCED sur les pays les moins avancés (PMA) où le taux de croissance moyen a été vigoureux dans les années 2000 et a dépassé 7% en 2005 et 2006: « la relation entre croissance économique et amélioration du bien-être des populations est une question complexe. La croissance économique rapide enregistrée dans les PMA s'est accompagnée d'un faible taux de réduction de la pauvreté et de développement humain, comme l'illustrent les résultats obtenus en vue de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. En 2005, 36 % de la population totale de ces pays vivaient dans l'extrême pauvreté – soit avec moins de 1 dollar par jour – et 76 % avec moins de 2 dollars par jour. Même si l'incidence de la pauvreté diminue lentement, le nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour ou moins de 2 dollars par jour était plus grand en 2005 qu'en 2000 ».

Amartya Sen³, prix Nobel d'économie, considère que le développement repose sur une vision beaucoup trop matérialiste et qu'il doit plutôt être conçu comme un accroissement des libertés individuelles et des possibilités de choisir la vie que chacun souhaite, ce qui est fort différent du seul enrichissement matériel. La croissance économique doit être au service du plein emploi, de la réduction des inégalités, de l'élimination de l'extrême pauvreté et d'un environnement durable pour tous.

Du fait de la crise, les Etats ont impulsé une réaction vigoureuse pour sauver le système financier et créer des plans de relance. La lutte contre la pauvreté doit être au coeur de ces politiques et ne peut pas être considérée comme marginale ou comme un problème humanitaire.

Baser ces politiques sur le respect des droits de l'Homme et des droits fondamentaux au travail

L'experte indépendante sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Magdalena Sepulveda, dans une note⁴ à l'Assemblée générale des Nations unies pour la conférence sur la crise financière et économique mondiale et son impact sur le développement affirme que: « Maintenant, plus que jamais, il faut rappeler qu'assurer un niveau de vie décent pour tous n'est pas un choix politique facultatif, ou un simple geste de solidarité en temps de crise, mais une obligation par rapport aux droits de l'Homme ».

La note insiste également sur le fait qu'en négligeant le droit à la couverture sociale, des millions de personnes à travers le monde restent emprisonnées dans la pauvreté et invite les Etats à renforcer leurs systèmes de protection sociale.

D'une façon générale, le Conseil des droits de l'Homme est en train d'examiner un projet de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme⁵. Ce projet est basé sur la non discrimination et la participation des personnes en situation d'extrême pauvreté, sur l'indivisibilité et l'effectivité des droits de l'Homme.

Il serait très souhaitable que ces principes soient adoptés rapidement par le Conseil des droits de l'Homme pour qu'ils puissent orienter l'action de la communauté internationale et des Etats dans la lutte contre l'extrême pauvreté aussi bien dans les pays du Nord que dans les pays du Sud.

Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif

L'emploi décent devrait être au cœur des OMD.

L'élimination de l'extrême pauvreté passe par le développement de l'emploi, du travail décent. Sans développement du travail décent et donc de l'emploi reconnu, stable, avec une juste rémunération, on ne pourra faire reculer durablement la pauvreté.

L'OIT en 1998, dans une déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, déclarait que l'ensemble de ses membres, qu'ils aient ou non ratifiés les conventions considérées, devaient respecter:

- la liberté d'association et de négociation collective;
- l'élimination de toute sorte de travail forcé;

3. Voir Sen, Amartya, *Development as Freedom*, Oxford University Press, 1999.

4. « Le besoin urgent de renforcer les systèmes de protection sociale » Note soumise à l'Assemblée générale des Nations unies, New York, 24-26 Juin 2009 <http://www2.ohchr.org/english/issues/poverty/expert/docs/SubmissionGACrisis25062009.pdf>

5. Voir résolutions A/HRC/12/L.30/Rev.1 et A/HRC/Sub.1/58/36

- l'élimination du travail des enfants;
 - l'élimination de la discrimination en matière d'emploi.
- Ces principes sont des bases concrètes pour le développement de l'emploi décent.

Réintroduire les populations exclues au cœur de la réalisation des OMD

La demande de « réintroduire les populations exclues au cœur de la réalisation des OMD » faisait partie des revendications de l'AMCP dans le cadre de sa campagne « 2005 : plus d'excuses ! ». Pour cela, il est essentiel de bien distinguer la pauvreté de l'extrême pauvreté, d'une façon dynamique et sans opposer les deux notions, car, selon la conjoncture et les pays, les niveaux de pauvreté et d'extrême pauvreté varient. Si l'on élabore seulement des politiques de lutte contre la pauvreté générale ou des politiques visant à protéger telle ou telle catégorie de population, il a été vérifié de nombreuses fois que le noyau dur de l'extrême pauvreté n'est pas atteint par ces politiques.

« Bien souvent, l'observation des groupes humains ne va pas jusqu'aux plus pauvres de leurs membres, mal intégrés, échappant parfois à tout recensement et toute statistique. Invisibles dans les diagnostics chiffrés, exclus des processus de décision, ils échappent aussi aux politiques mises en place. Orienter les regards vers l'extrême pauvreté est indispensable pour appréhender l'intensité et l'ampleur des situations de non-droit dans tout groupe humain. »⁶

Une personne handicapée, un chômeur, une personne appartenant à une communauté autochtone, ou bien une famille monoparentale, etc. ne sont pas en tant que tels en situation d'extrême pauvreté, car ce sont des situations que l'on trouve dans tous les milieux sociaux. Ces personnes n'ont pas les mêmes difficultés et ne sont pas également armées pour faire face. Mais dans des milieux socialement défavorisés, ces situations constituent un risque supplémentaire de tomber en situation d'extrême pauvreté. C'est pourquoi les politiques doivent aborder l'ensemble des risques de pauvreté et prendre en compte les populations cumulant de façon durable des précarités dans plusieurs domaines à la fois.

Il apparaît également nécessaire de considérer l'aspect multidimensionnel de la pauvreté et de ne pas prendre pour seul critère de pauvreté la notion monétaire, du seuil de 1,25\$ par jour, qui est très réductrice.

La communauté internationale dans son ensemble et les Etats, en construisant des politiques globales et cohérentes de lutte contre l'extrême pauvreté, seront en mesure de protéger également les populations en risque de tomber dans l'extrême pauvreté lorsque des crises apparaissent.

Les plus pauvres ont une contribution essentielle à apporter, du fait de leur expérience de résistance à la misère. Qui peut mieux dire ce que signifie le droit au logement que celui qui a dormi des années dans les rues d'une grande ville des USA ou la femme de Madagascar qui rajoute une pièce à son baraquement surpeuplé pour héberger une personne à la rue ?

Avec des populations souvent sans état civil et mal représentées politiquement, il est indispensable de promouvoir de nouvelles formes de gouvernance et de participation aux niveaux local, national et international. Réunir les conditions politiques d'une approche globale et d'un partenariat avec les populations en situation de grande pauvreté est une responsabilité de la communauté internationale. Ainsi, il devrait être obligatoire pour les bailleurs de fonds et les Etats d'interroger les populations pauvres et très pauvres sur les bénéfices qu'elles tirent des aides publiques accordées aux pays.

« L'expertise essentielle, c'est de savoir ce que pensent les plus pauvres. » disait Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, formulation très pertinente pour rappeler à tous que les réflexions sur les taux de croissance mirifiques et les indicateurs divers ne sont pas suffisants.

Fiche préparée par ATD Quart Monde et la CGT

6. Voir page 25 de l'ouvrage collectif « *Eradiquer la Misère - Démocratie, mondialisation et droits de l'homme* », PUF, coordonné par Xavier Godinot, 436 pages

LA SANTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT : DÉFIS ET RESPONSABILITÉS (OBJECTIFS 4,5 ET 6)

La santé est à la fois un droit fondamental de la personne¹ et une composante essentielle du développement international. En consacrant 3 OMD sur 8 à la santé, la communauté internationale a reconnu son importance dans la lutte contre la pauvreté.

Les ressources allouées au secteur de la santé ont quadruplé entre 1990 et 2007, avec une accélération des contributions au début des années 2000. Le Fonds Mondial de lutte contre le VIH/SIDA, le Paludisme et la Tuberculose, créé en 2002, a permis de canaliser des ressources financières importantes pour endiguer l'avancée des trois pandémies (16,1 milliards US\$²). Depuis la création de la GAVI (Global Alliance for Vaccines and Immunisation) en 2000, plus de 3,4 millions de décès prématurés ont été évités en 2008³.

Ces progrès sont encourageants mais restent insuffisants au regard des objectifs fixés. Comme le démontrent les chiffres ci-après, les OMD santé ont pris un retard considérable, en particulier l'OMD 5.

OMD 4 : Réduire la mortalité infantile

Depuis 1990, le taux de mortalité infantile a été réduit de 28% et ce de manière régulière. Toutefois, selon les dernières données de l'Unicef⁴, encore 8,8 millions d'enfants, dont 93% en Afrique et en Asie, meurent chaque année de maladies qui pourraient être évitées. Par ailleurs, des disparités régionales persistent avec des taux exceptionnellement élevés en Afrique Sub-saharienne. En effet, 1 enfant sur 7 meurt encore avant l'âge de 5 ans sur ce continent contre un enfant sur 13 dans les régions en développement, et 1 enfant sur 166 dans les pays développés.

OMD 5 : Améliorer la santé maternelle

Chaque année, encore 536 000 femmes et jeunes filles meurent de complications pendant leur grossesse, à l'accouchement ou dans les 6 semaines qui suivent l'accouchement. 99% de ces décès, qui surviennent dans les pays en développement, pourraient être évités avec des services en santé de la reproduction performants (pré et post natal), une assistance par un personnel de santé qualifié au moment de l'accouchement et l'accès à un service d'urgence obstétrique si besoin. En Afrique Sub-saharienne, le taux de mortalité maternelle a reculé de 2% seulement entre 1990 et 2007.

Le tableau ci-après permet de mesurer la faiblesse des progrès réalisés dans les régions en développement et en Afrique Sub-saharienne par rapport aux cibles fixées en 2000 pour les OMD 4 et 5.

	OMD 4 taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans sur 1000 naissances vivantes ⁵			OMD 5 taux de mortalité maternelle sur 100 000 naissances vivantes ⁶		
	Régions en dvpt	Afrique SS	Régions développées	Régions en dvpt	Afrique SS	Régions développées
1990	103	183	11	480	920	11
2007	74	145	6	450	900	9
Cibles 2015	35	60	-	120	220	-

Source: Nations Unies, 2009, Objectifs du Millénaire pour le Développement, rapport 2009, p.24 et 25.

1. Déclaration universelle des droits de l'Homme, article 25, 1948.

2. http://www.theglobalfund.org/en/pressreleases/?pr=pr_090918a

3. http://www.gavialliance.org/resources/3FRA_GAVI_Alliance09_web.pdf

4. http://www.unicef.org/media/media_51087.html

5. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est la probabilité (exprimée en tant que taux par 1000 naissances vivantes) qu'un enfant né une année donnée meure avant d'atteindre l'âge de 5 ans compte tenu des taux de mortalité actuels liés à l'âge.

6. Le taux de mortalité maternelle est le nombre des décès maternels observés durant une année, rapporté au nombre des naissances vivantes de la même année, exprimé pour 100 000.

OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Des progrès tangibles ont été réalisés en matière de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose.

En 1996, le nombre de personnes nouvellement infectées par le VIH était de 3,5 millions. Il est passé à 2,7 millions en 2007. Grâce à l'action du Fonds Mondial de lutte contre ces trois pandémies, l'accès aux antirétroviraux dans les pays pauvres s'est amélioré. Toutefois, 69 % des personnes infectées, principalement au Sud, n'ont pas accès aux médicaments requis.

De nos jours, le paludisme tue encore un enfant toutes les 30 secondes. L'OMS estime le nombre de décès et le nombre de cas cliniques à, respectivement, 1 million et 500 millions par an. 95% des décès surviennent en Afrique Sub-saharienne et la majorité sont des enfants de moins de 5 ans. L'utilisation de moustiquaires imprégnées a fortement augmenté mais l'accès à des combinaisons thérapeutiques efficaces reste limité. Ceci est fortement préoccupant du fait des résistances développées aux médicaments par les patients.

Plus de 2 milliards de personnes sont aujourd'hui infectées par la tuberculose dont plus de 90% dans les pays en développement. En 2007, la tuberculose a tué 1,7 million de personnes. L'augmentation des résistances aux traitements, la faiblesse des systèmes de santé et la propagation du virus HIV⁷ combiné avec un accroissement de la population mondiale sont aujourd'hui les principales causes de l'absence de déclin de l'incidence de la tuberculose.

Globalement, les indicateurs ne progressent pas assez vite car la santé n'est toujours pas jugée suffisamment prioritaire dans l'agenda de la communauté internationale.

D'une part, les financements nécessaires pour investir massivement dans la santé afin d'atteindre les objectifs ne sont pas mis à disposition: les budgets des pays du sud consacrés à ce secteur sont encore trop faibles. Les pays en développement se sont certes engagés en avril 2001 à investir 15 % de leurs ressources budgétaires à la santé. Cependant, d'après les dernières estimations, aucun n'y parviendrait à ce jour. Quant aux bailleurs, si les contributions financières ont largement augmenté au cours des dernières années, les pays ne respectent pas les engagements financiers qu'ils ont pris dans les différentes rencontres internationales (G8 notamment), ni la recommandation de l'OMS de consacrer 0,1 % de leur PIB à la santé au Sud⁸.

D'autre part, jusqu'à ce jour, la question du renforcement des systèmes de santé dans les pays en développement n'a pas été correctement abordée. **Au delà de l'aspect financier, il est aujourd'hui nécessaire de placer les politiques de santé au Sud au cœur des débats.** En effet, les conséquences des politiques d'ajustement structurel des années 1980 sur les systèmes de santé sont aujourd'hui toujours prégnantes. Ces derniers restent fragiles, peu capables d'atteindre leur objectif : assurer aux populations un accès à des soins en quantité et en qualité suffisantes. Ils souffrent d'un certain nombre de dysfonctionnements structurels entravant l'accès aux soins. La communauté internationale se penche actuellement sur les questions de la pénurie des ressources humaines et de la politique de paiement des soins par des populations disposants de ressources très limitées, qui constituent des obstacles évidents à l'atteinte des OMD santé d'ici 2015.

7. La co-infection tuberculose et VIH représente un problème majeur de Santé Publique à travers le monde. Son incidence est croissante, en particulier dans les régions sub-saharienne et le Sud-Est asiatique. Les deux infections interagissent l'une sur l'autre, ce qui aggrave le pronostic et augmentent la mortalité de ces patients.

8. Action for Global Health, Rapport «La santé au scanner», juin 2009. <http://www.actionforglobalhealth.eu/media/home/france>

PERSPECTIVES ET ENJEUX

La prise en compte du renforcement des systèmes de santé par les différents acteurs est aujourd'hui progressive. La récente création de guichets de financement à cette fin au sein du Fonds Mondial et de la GAVI constitue une avancée tangible en ce sens. Elle permet de décroiser l'approche verticale centrée sur une maladie et débouche sur une meilleure articulation des interventions sur le terrain. Il est à souhaiter que les discussions se poursuivent pour déterminer comment évolueront ces fonds afin que ne soient plus seulement pris en compte les obstacles qui ralentissent l'amélioration des résultats dans leur domaine d'activités, mais les besoins des systèmes de santé dans leur ensemble.

Pallier à la pénurie des ressources humaines

Selon l'OMS, 57 pays, dont 36 situés en Afrique Sub-saharienne, sont aujourd'hui confrontés à une pénurie aiguë de plus de 4 millions de personnels soignants⁹ (rapport annuel 2006 de l'OMS). Le seul continent africain fait face à une pénurie de 1,5 million de professionnels soignants (personnel médical et personnel administratif)¹⁰.

Dans un nombre important de pays, cette crise des ressources humaines se manifeste par une densité médicale très inégale entre zones rurales (et parfois périurbaines) et zones urbaines. Cette crise présente également des enjeux vis-à-vis de la qualité des soins dispensés, soit du fait de l'insuffisance de la formation, soit du fait des conditions de travail inadaptées à la pratique d'une médecine de qualité : mauvais équipements, démotivation du personnel, absence de médicaments, etc.

Depuis 2004, la crise des ressources humaines en santé (RHS) fait l'objet d'une attention accrue de la part de la communauté internationale. **Le manque de personnels soignants qualifiés et encadrés est aujourd'hui clairement considéré comme le premier obstacle à l'atteinte des OMD Santé**, qu'il s'agisse des objectifs d'amélioration de la santé maternelle et infantile ou de la lutte contre les grandes pandémies. Il est donc impératif que les questions relatives à la formation (initiale et continue) du personnel de santé, au renforcement des capacités notamment de gestion/supervision des RHS, à la fidélisation et conditions de travail du personnel soignant, ainsi qu'à la migration des professionnels de santé, trouvent un écho dans les politiques de développement Nord-Sud et se traduisent rapidement par une déclinaison opérationnelle sur le terrain.

Rendre les soins accessibles aux plus vulnérables

Dans les pays à faible revenu, la tarification aux usagers dans les structures de santé constitue un obstacle de poids à l'accès aux soins, en particulier pour les ménages les plus vulnérables. Chaque année, plus de 100 millions d'individus basculent dans la pauvreté du fait de dépenses catastrophiques de santé. L'accès universel à la santé passera par la mise en place de systèmes de paiement équitables, c'est-à-dire « à chacun selon ses moyens ». Pour les populations les plus pauvres, ce principe d'équité trouve sa traduction directe à travers la mise en place de « poches de gratuité » ciblées (groupes vulnérables, pathologies spécifiques, zones particulières). Les expériences pilotes réalisées en ce sens ont permis de mettre en valeur l'impact sanitaire positif qui ressort de l'accès gratuit (total ou partiel) aux soins de santé primaire. Les pays du G8 ainsi que l'Unicef ont validé ce constat et se sont engagés à appuyer les pays souhaitant développer des politiques de gratuité des soins. Néanmoins, il apparaît urgent que les Etats du Sud et leurs partenaires au Nord systématisent cette réflexion et étendent les mécanismes d'accès aux soins équitables, en particulier l'accès gratuit aux soins pour les usagers les plus vulnérables comme les femmes enceintes et les enfants.

Développer la subsidiarité au sein des systèmes de santé

Comme évoqué plus haut, agir pour réduire la pénurie des ressources humaines et l'accès financier aux soins permettrait d'améliorer l'offre de soin. Néanmoins, pour que les systèmes fonctionnent, il est aussi impératif que la place accordée aux médecins chefs de district et aux responsables régionaux soit renforcée. En effet, à ce jour, ces acteurs n'ont finalement que peu de latitude d'action, les consignes venant du niveau central (ministère de la santé et bailleurs de manière indirecte). Dans ce contexte, le renforcement des capacités du personnel de santé destiné à améliorer l'offre de soin est voué à

9. En prenant comme base le standard de l'OMS fixant le seuil minimal à 2.3 personnels soignants / 1000 habitants).

10. Ce seuil proposé par l'OMS ne prend en compte que les médecins, infirmières et sage-femmes.

l'échec s'il n'est pas assorti de la réelle autonomie de décision et de gestion que de telles fonctions requièrent.

Pour y parvenir, il est fondamental que les acteurs du développement en santé se concentrent sur les contextes locaux pour trouver des solutions adaptées. Les principes des Déclarations de Paris et d'Accra, qui placent les besoins des pays récipiendaires de l'aide au cœur des discussions sur son efficacité, doivent être effectivement mis en œuvre par les bailleurs.

Placer les besoins des plus démunis au cœur des politiques de santé

Il est essentiel que le travail sur la demande de soin soit poursuivi. L'approche du haut vers le bas qui prévaut aujourd'hui, doit être remplacée par une approche qui place le « local » au centre des politiques. Jusqu'à ce jour, les initiatives pour associer les communautés locales à la définition de leurs besoins et des programmes qui peuvent y répondre, n'ont jamais été largement étendues. Si la manière d'impliquer les communautés est à approfondir, l'idée première de placer les besoins des plus démunis au cœur des discussions reste un élément central de la lutte contre la pauvreté.

Enfin, impliquer la société civile dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques de santé reste une étape majeure à franchir. Aujourd'hui, les pays partenaires tendent à restreindre sa liberté en délimitant sa fonction à celle de mise en œuvre des programmes. Les bailleurs et les gouvernements doivent rapidement renforcer la capacité et le pouvoir des acteurs de la société civile afin de leur concéder une place égale à celle des autres acteurs et promouvoir ainsi le principe de gouvernance démocratique.

Aux deux tiers du calendrier de réalisation des OMD, et au regard es résultats obtenus, il est essentiel que la communauté internationale reste mobilisée.

Fiche préparée par Médecins du Monde /Action for Global Health

METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT PERMETTRE AUX PAYS DU SUD DE FINANCER LEUR DÉVELOPPEMENT (OBJECTIF 8)

De conférence en conférence...

En 2007 déjà, conscient de ce que les Objectifs du millénaire pour le développement avaient pris du retard, le secrétaire général de l'ONU a mis en place un Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD. Ce groupe vient de publier un rapport sur la nécessité de renforcer le partenariat mondial en ce temps de crise, qui met l'accent sur le fait qu'« au moment où les pauvres, les affamés et les personnes vulnérables ont le plus besoin de nous, le monde doit montrer qu'il peut réaliser des progrès ».

Qualifiée, selon les phases par lesquelles elle s'est développée, d'alimentaire, d'énergétique, de financière, d'économique, la crise du système global souligne la gravité de la domination d'une finance non régulée sur la vie de tous, en particulier des populations les plus pauvres. Elle menace les efforts accomplis en vue de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement. Elle fait apparaître le manque de sérieux avec lequel ces objectifs ont été mis en œuvre et met en relief le fait qu'ils sont finalement inadéquats pour résoudre la pauvreté.

Les réponses à la crise, comme les mesures protectionnistes et les nouvelles restrictions des flux migratoires, ainsi que les conséquences directes de la crise que sont la réduction très nette des investissements étrangers directs dans les pays en développement et la baisse des transferts financiers des migrants vers leurs communautés d'origine, exacerbent les risques. Certains pays donateurs ont annoncé qu'ils allaient réduire leurs budgets d'aide pour privilégier la relance intérieure. La crise démontre également que les indicateurs de la réalisation de l'objectif 8 se révèlent insuffisants car ils sont limités, pour ce qui est du financement du développement, à l'aide publique et à la viabilité de la dette, domaines du ressort des donateurs et prêteurs.

En l'absence de réponses fermes et concertées sur le plan international, la crise est en train de se transformer en une véritable crise du développement. Même si les membres du G20 se sont mis d'accord pour mettre à la disposition des pays touchés par cette crise des moyens supplémentaires et pour réformer le système financier international, cela risque d'être insuffisant. Ils ont réaffirmé les engagements existants qui prévoient d'octroyer aux pays les plus pauvres davantage d'aide et un allègement supplémentaire de leur dette, engagements jusqu'ici mal tenus. Le défi consiste maintenant à faire en sorte que ces engagements soient réalisés pleinement et rapidement.

Il y a urgence. Urgence à honorer les engagements pris. Urgence à explorer et à confirmer de nouvelles voies qui permettront de garantir un financement pérenne susceptible de permettre le développement des populations les plus marginalisées. Urgence à repenser le système qui fonde le monde dans lequel nous vivons, cause d'appauvrissement et de destruction, pour que chacun puisse y vivre bien, dans la dignité et la sécurité.

PERSPÉCTIVES ET NOUVEAUX ENJEUX

Il est encore temps de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement.

A la lumière des résultats très partiels obtenus, en particulier pour les PMA, et des effets de la crise, on est en droit de se demander s'il est pertinent de vouloir poursuivre dans cette voie. Pourtant, abandonner les OMD, ce serait donner un signal très négatif, expression du manque de volonté de la communauté internationale de faire face à ses responsabilités. Le résultat en serait irrémédiablement, au-delà des vies sacrifiées, un accroissement des risques pour la sécurité locale et internationale, et un abandon des valeurs qui portent la démocratie et l'état de droit.

Quand 1339 milliards de dollars sont consacrés en 2008 à l'achat d'armement, quand plus de mille milliards de dollars sont mis à la disposition des banques pour les sauver de la faillite (équivalent à 49 années d'APD mondiale), il serait indécent d'abandonner la poursuite de la réalisation des OMD. Les moyens existent, c'est la volonté politique qui fait défaut. Il faut la réveiller ! Et il y a urgence. Il en va de la vie de la moitié de l'humanité.

Réhabiliter et renforcer l'aide publique au développement

L'aide publique au développement (APD) a augmenté de près de 10 % en 2008, pour atteindre 119,8 milliards \$, mais cela est essentiellement dû aux annulations de dette de l'Irak et du Nigéria comptabilisées en APD. La part de l'APD dans le revenu national brut des pays donateurs s'est également améliorée, passant de 0,28 % en 2007 à 0,30 % en 2008. Mais cette hausse n'est pas suffisante pour atteindre l'objectif convenu de 0,7 % d'ici à 2015. Par ailleurs, l'essentiel de l'augmentation de l'APD depuis 2000 s'est limitée à une poignée de pays sortant de conflits, notamment l'Irak et l'Afghanistan. De fait, les nations africaines les plus pauvres n'ont enregistré qu'un très faible accroissement de l'aide.

Pour renforcer l'efficacité de l'aide internationale, les pays en développement et leurs partenaires vont devoir réduire la fragmentation de cette aide et s'assurer qu'elle contribue aux stratégies nationales de développement. La Déclaration de Paris de 2005 et le Programme d'action d'Accra de 2008 présentent un certain nombre de principes et de pratiques afin de guider les pays en développement dans la définition de leurs propres stratégies, et permettre aux partenaires de s'aligner sur ces stratégies et d'harmoniser leurs actions.

Pour remplir ses engagements en matière de solidarité à travers l'aide publique au développement, la communauté internationale doit :

- réaliser les engagements du G8 de Gleneagles en 2005 ;
- garantir que l'aide profite en priorité aux pays les plus pauvres et cible les groupes vulnérables dans ces pays ;
- coopérer dans un esprit de partenariat qui implique un dialogue politique et des engagements mutuels entre Etats, tout en veillant à associer étroitement au niveau national le Parlement, les collectivités territoriales et la société civile dans l'élaboration et le contrôle de ces accords de coopération.

En finir avec le poids de la dette, passée et à venir

Des progrès limités ont été réalisés concernant l'allègement de la dette. Fin mars 2009, 35 des 40 pays éligibles à l'initiative pour les pays pauvres très endettés (IPTE) pouvaient bénéficier d'un allègement de leur dette.

Avant le commencement de la tourmente financière mondiale, les prix élevés des matières premières et la forte croissance des échanges commerciaux avaient amélioré les recettes d'exportation de nombreux pays en développement. Ainsi, le poids du service de la dette extérieure des pays en développement dans leur ensemble était passé de 13 % des recettes d'exportation en 2000 à moins de 4 % en 2007.

Cette tendance à la baisse est en train de s'inverser du fait de la chute brutale des prix des matières premières et des exportations des pays en développement..

L'accès des pays en développement à de nouveaux financements extérieurs est en train de se restreindre considérablement en raison du resserrement mondial du crédit. Il risque par ailleurs de générer de nouvelles situations de surendettement, sans pour autant que le problème des dettes passées n'ait été résolu. Les pays en développement se trouvent de ce fait en grande difficulté pour maintenir des niveaux adéquats de dépenses publiques sur les infrastructures, l'éducation, la santé et la protection sociale.

Afin de jouer un rôle contracyclique dans la crise actuelle et d'apporter une réponse d'ensemble aux problèmes de la dette des pays en développement, la communauté internationale doit:

- garantir que, conformément aux deux engagements séparés entérinés dans la Déclaration du Millénaire, l'ensemble de l'allègement de la dette s'ajoute à l'APD ;
- fournir un soutien technique et financier complémentaire pour empêcher les PPTe d'en arriver à des situations de surendettement ;
- offrir l'option d'une suspension temporaire du remboursement de la dette aux pays les plus en difficulté.

MOBILISER DE NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT

L'aide et l'annulation de la dette ne suffisent pas à assurer un financement pérenne du développement. Il faut y ajouter de nouveaux mécanismes, absents de l'objectif 8. Dès 2002, lors de la première conférence sur le financement du développement de Monterrey, cette question a été posée. Plusieurs voies ont été explorées depuis lors, des initiatives pilotes ont été lancées. Il s'agit maintenant de changer d'échelle.

Mobiliser davantage de ressources domestiques

La lutte contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale est maintenant reconnue comme l'un des principaux enjeux du développement, puisque ceux-ci dépossèdent les pays pauvres (comme les riches) des ressources fiscales nécessaires pour mener des politiques publiques.

Entre le début des années 70 et aujourd'hui, le nombre de paradis fiscaux reconnus est passé d'environ 25 à 72. La plupart d'entre eux n'ont pas d'autonomie politique réelle et sont, de facto, contrôlés par les principales places financières mondiales. Chaque année s'envoleraient des pays du Sud vers les paradis fiscaux jusqu'à dix fois le montant de ce qu'ils reçoivent en aide internationale : de 850 à 1000 milliards d'euros.

La fraude et l'évasion fiscale auxquelles se livrent en particulier les multinationales, seraient responsables à elles seules de 60 à 65% de cette fuite illicite de capitaux, conséquence des fausses factures et de la manipulation des prix de transfert notamment au sein des grands groupes multinationaux pour délocaliser ses profits dans les paradis fiscaux. Les caisses des Etats du Sud perdraient chaque année 125 milliards d'euros de recettes fiscales.

Par ailleurs, ce sont 20 à 40 milliards de dollars qui fuiraient chaque année les pays du Sud du fait de la corruption, selon la Banque mondiale.

Le développement en 2008 de la crise financière née aux Etats-Unis a confirmé la nocivité des territoires sans loi que sont les paradis fiscaux et leur rôle dans l'instabilité financière. Le G20 a mis la lutte contre les paradis fiscaux à l'ordre du jour des négociations internationales. Un processus inédit est enclenché, mais le chemin est encore long. La communauté internationale doit prendre des mesures sérieuses au-delà de ce que l'OCDE a proposé pour annuler tous les effets nocifs de ces juridictions hors la loi :

- prendre des sanctions à l'encontre des paradis fiscaux, accompagner leur reconversion ;
- obliger les utilisateurs à rendre des comptes ;
- mondialiser la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Mettre en place une fiscalité internationale

La crise financière et économique a également poussé à aller plus loin sur des voies connues mais jusqu'alors insuffisamment explorées, donnant ainsi un relief particulier à l'idée d'une contribution sur les transactions financières internationales pour financer le développement.

Depuis 2005, plusieurs initiatives pilotes ont vu le jour : la taxe sur les billets d'avion qui finance l'action d'UNITAID, la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), et la Garantie d'achats futurs (AMC) pour le développement de nouveaux vaccins contre la méningite. Ces trois mécanismes ont d'ores et déjà permis de mobiliser près de deux milliards de dollars de financement additionnel, stable et prévisible. Mais ces initiatives restent isolées et centrées sur des enjeux de santé. Néanmoins, elles ont ouvert le chemin à l'idée aujourd'hui confirmée d'une taxe sur les transactions de change.

Le taux très faible qui est aujourd'hui envisagé, de 0,005 à 0,01 %, en fait une contribution quasiment invisible et indolore mais néanmoins très substantielle (estimation d'environ 40 milliards \$/an). Quant à une taxe sur les transactions financières, chose inenvisageable avant la crise, le FMI a été chargé par le G20 réuni à Pittsburgh d'en évaluer la faisabilité. En plus de dégager de nouveaux moyens de financement, elle aurait une fonction régulatrice et constituerait un pas important dans la mise en œuvre progressive d'une nouvelle gouvernance mondiale.

La communauté internationale doit :

- faire aboutir le projet de taxe sur les transactions de change ;
- garantir le principe d'additionnalité de ces revenus issus des mécanismes innovants ;
- faire progresser la réflexion sur la taxe sur les transactions financières comme outil de régulation.

*

La crise systémique que nous traversons offre une opportunité unique de repenser globalement les politiques de développement. Remettre la personne humaine, ses droits, son développement, son environnement, son bien-être au centre du système, voilà le défi posé à nos dirigeants. Il leur faut travailler à la cohérence des politiques autour de la primauté des droits, sortir de « l'économie casino » pour revenir à une économie productive, trouver les moyens du financement des efforts nécessaires, promouvoir la démocratie et l'état de droit.

Le G20, même s'il représente les pays les plus puissants et l'essentiel de la population de la planète, ne peut être la solution. Il peut fournir une expertise de qualité au service des institutions internationales au cœur desquelles se trouve l'ONU. Mais c'est en dernier ressort une organisation des Nations Unies réformée et efficace qui a seule la légitimité pour engager des réformes en profondeur qui puissent être appropriées par tous.

Cette fiche a été préparée par le Secours Catholique et le CRID

Contact:

**AMCP c/o CRID (Centre de
Recherche et d'Information
pour le Développement)**

14 passage Dubail

75010 Paris

Tel: (33) 1 44 72 07 71

Fax: (33) 1 44 72 06 84

info@crid.asso.fr

http://www.crid.asso.fr

Retranscription du

colloque: **Téléscribe**

Maquette: **Ateliers
des grands pêcheurs**

Impression: **Corlet**

Numérique